



**ACTUALITÉ**

Sélection : la mobilisation s'amplifie... et se diversifie



**RECHERCHE**

Élections au CNRS : situation critique pour la recherche



**MONDES UNIVERSITAIRES**

La sélection est pavée de bonnes intentions



**INTERNATIONAL**

FSM : une nouvelle page de l'altermondialisation ?

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N°664 AVRIL 2018

# le snesup

EN LICENCE DE GÉOGRAPHIE, VOUS DEVRIEZ SAVOIR CALCULER UN TAUX DE NATALITÉ !

DANS MON LYCÉE, C'ÉTAIT SOIT MATHS, SOIT GÉOGRAPHIE !



**DOSSIER**

## Réforme du bac : extension de la désorientation ?

# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,5 million de Sociétaires...

**Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banques Populaires à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77156 Noisiel - Paris 776 275 773 03842 - RCS Meaux. Immatriculation 08465 n° 07 027 138  
BNCE - Société anonyme à structure et conseil de surveillance au capital de 150 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 483 455 042. Immatriculation 08465 n° 08 045 1301  
BROCA L'YVONNOISE - Illustration : Klafine

# Madame la Ministre, entendez la colère qui gronde !

*Après que les lycéens ont validé leurs vœux et que les enseignants de terminale ont émis un avis sur l'ensemble des vœux de chacun des élèves, voici que c'est au tour des enseignants et enseignants-chercheurs des formations de premier cycle de se confronter à l'usage de la plate-forme Parcoursup. Les choix qu'elle impose ne sont pas que techniques. Ils sont avant tout politiques : généraliser la sélection pour limiter l'investissement de l'État et les possibilités d'émancipation des enfants des classes populaires. Pour cela, la plate-forme sature l'ensemble des formations afin d'imposer un tri des dossiers quitte à devoir les distinguer au millième de point ! Les ex aequo pourraient même devoir être départagés par tirage au sort car comment distinguer, sur 20 points, 2 000 candidats sinon en les échelonant de 0,01 à 19,99 ! Même avec des algorithmes locaux utilisant les notes de première et de terminale - qui n'ont pas été attribuées pour déterminer l'orientation des lycéens -, avec une distribution gaussienne, le recours au tirage au sort n'est pas exclu. Accepter toutes les candidatures des bacheliers n'est pas un problème, c'est LA solution pour éviter le fiasco de cette procédure contre laquelle nous n'avons cessé d'alerter le ministère. Mais la ministre reste dans le déni. Le déni de la sélection que le gouvernement n'assume pas publiquement, le déni du fiasco annoncé de la*



Hervé Christofol,  
secrétaire général

*plate-forme pour affecter les bacheliers et le déni de la mobilisation qui s'amplifie.*

*Actuellement, plus de 40 établissements sont mobilisés sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin et 10 sont soit bloqués, soit occupés. Conformément à l'appel du Bureau national du SNESUP-FSU du 27 avril, plus de 100 départements et UFR ainsi que quatre universités se sont engagés à ne pas trier les dossiers des lycéens et à répondre « oui » à tous les vœux des bacheliers.*

*Il est urgent que la loi soit abrogée et que la plate-forme d'affectation rende possible l'inscription à l'université. Faudra-t-il que l'irréparable se produise comme en 1986 ou qu'une insurrection se lève comme en 1968 pour imposer l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche permettant l'ouverture des places nécessaires à l'accueil et à la réussite de tous ?*

*Ce gouvernement aveugle et sourd, après avoir voté un budget qui réduit les cotisations sociales et les contributions des plus fortunés, lance des attaques contre ceux qu'il qualifie de privilégiés : les fonctionnaires, les retraités, les cheminots... les chômeurs et les migrants ! Mais les mobilisations se construisent et peuvent converger. Mesdames et Messieurs les Ministres, entendez-vous la colère qui gronde ?*

## ACTUALITÉ 5

- Sélection à l'université : **la mobilisation s'amplifie... et se diversifie**
- Réforme des retraites : **mai 2018 ?**
- Royaume-Uni : **forte mobilisation pour défendre les retraites**

## ENTRETIEN 7

- **Mathilde Larrère, historienne**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 21

- Suivi de carrière : **le ministère aux ordres de la CPU**

## MONDES UNIVERSITAIRES 22

- Livre : **la sélection est pavée de bonnes intentions**

## DOSSIER 9

### Réforme du bac : **extension de la désorientation ?**

*« D'une étonnante résistance, monument indéboulonnable de notre système éducatif, le baccalauréat est à nouveau à l'épreuve de la réforme », comme le rappelle Philippe Marchand. Le paradoxe de cette résistance est que le baccalauréat a finalement toujours été critiqué et n'a cessé d'être réformé. « À l'épreuve de la réforme » définit exactement la tonalité critique de l'article de Valérie Sipahimalani, du SNESUP-FSU, montrant que le projet en cours, comme la loi Vidal-ORE, va à rebours de la démocratisation et de la hausse nécessaire de la qualification de la jeunesse. Le contenu de la réforme semble davantage témoigner du fanatisme dénoncé par Antoine Prost dans la guerre des religions autour du baccalauréat : refonte intégrale des épreuves au nom d'une culture commune au détriment des disciplines scolaires et notamment des mathématiques, poids du local par le biais du chef d'établissement, le tout contraignant les élèves à des choix dès la classe de seconde pour une orientation dans l'enseignement supérieur rendue plus difficile, selon Nathalie Lebrun. (...)*



## RECHERCHE 23

- **Élections CNRS : une situation critique pour la recherche**

## INTERNATIONAL 24

- **FSM de Salvador de Bahia (Brésil) : une nouvelle page de l'altermondialisation ?**
- **Mission d'observation au Maroc : procès d'étudiants sahraouis à Marrakech**

## DROITS ET LIBERTÉS 26

- Livre : **le complotisme ravage une société en mal de confiance**

## HOMMAGE 27

- **Claude Lécaille : une intransigeante liberté d'esprit**

## ÉPHÉMÉRIDE

14 AVRIL

Marche pour les sciences.

17 AVRIL

- CNESER – Commission permanente.
- Secrétariat national.

18 AVRIL

- CNESER accréditation Limoges-Poitiers.
- Réunion du secteur Service public.

19 AVRIL

Réunion du secteur Recherche.

24 AVRIL

- Bureau national.
- Comité de rédaction restreint.

25 AVRIL

Réunion du collectif FDE.

1<sup>er</sup> MAI

Défilés syndicaux dans toute la France.

2 MAI

- Réunion du secteur Vie syndicale.
- Bureau délibératif fédéral national.

3 MAI

- Réunion secteur Formations.
- Réunion du secteur Recherche.
- Réunion du secteur Communication.
- Réunion du secteur SDP.

9 MAI

Secrétariat national.

14 MAI

Bureau délibératif fédéral national.

15 MAI

- CNESER – Commission permanente.
- Secrétariat national.
- Comité de rédaction élargi.

16 MAI

- Stage FSU – CHSCT niveau 2.
- Stage FSU – LGBT.
- CNESER accréditation Tours-Orléans-La Rochelle.

17 MAI

- Stage FSU – CHSCT niveau 2.
- Stage FSU – LGBT.
- Réunion du secteur Droits & Libertés.
- Journée d'accueil des nouveaux adhérents SNESUP-FSU.

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol  
Coordination des publications : Pascal Maillard  
Rédaction exécutive :  
Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,  
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,  
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :  
Catherine Maupeu  
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :  
R.A.S., 6, av. de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel

Régie publicitaire :  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture : © Allan Barte

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LA FP

### Publication d'une circulaire

En amont du projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui devrait être voté en mai au Parlement, une circulaire publiée le 9 mars décline les propositions pour lutter contre celles-ci dans la fonction publique (FP). Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FP signé le 8 mars 2013. Trois axes organisent le texte : prévenir, traiter, et sanctionner les situations de violences sexuelles et sexistes.

Parmi les leviers, la formation initiale et continue des personnels, mais également la mise en place de cellules d'écoute et d'un circuit RH pour traiter les signalements sont évoquées et des guides méthodologiques sont mis à disposition pour protéger et accompagner les victimes mais aussi sanctionner les auteurs de violences. Nous demandons la mise en place dès la rentrée 2018 de l'ensemble de ces mesures dans tous les établissements concernés, en concertation avec les instances de représentation des personnels (CT et CHSCT) et les élu.e.s étudiant.e.s. ●

Anne Roger, secrétaire nationale

## ANTISÉMITISME

### Tags antisémites au centre Pierre-Mendès-France de Tolbiac

Un local occupé par l'Union des étudiants juifs de France a été saccagé et couvert de tags antisémites le 27 mars dernier sur le site de Tolbiac, qui dépend de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Cet événement a véritablement choqué dans le contexte de la mobilisation étudiante locale, puisque, le lendemain même, se déroulait dans tout le pays la marche blanche en mémoire de Mireille Knoll.

Un communiqué de presse de la ministre de l'ESRI a rapidement condamné ces « dégradations antisémites ». Un communiqué intersyndical « des étudiant.e.s, des professeur.e.s et personnels mobilisé.e.s de Paris-I » a tenu à se désolidariser de ces faits, à les dénoncer comme une tentative pour discréditer le mouvement en cours. Le communiqué impute la responsabilité des faits « aux organisations d'extrême droite » qui ont déjà sévi à Montpellier et à Lille-I. Pourtant, une simple analyse des slogans constituant les tags invite à élargir le spectre des pistes interprétatives, sans en exclure aucune, même celles de la bêtise et de la confusion mentale. ●

Isabelle de Mecquenem, secteur Droits & Libertés

## GRÈVE : Toulouse Jean-Jaurès en lutte

L'université de Toulouse Jean-Jaurès est en grève depuis la mi-novembre 2017. Au départ de cette grève, le projet très controversé, à Toulouse-II en tout cas, de fusion de Toulouse-II, III, de l'INSA et des écoles d'ingénieurs. Ce projet contenait de graves dangers en regroupant les universités en un même établissement qui entraînerait la perte de la personnalité juridique et morale des établissements concernés, avec tous les problèmes de renoncement démocratique que cela suppose. Le projet Idex, comme ailleurs, induisait une mise au pas complète de la recherche en organisant des structures à deux vitesses. L'une pour l'« excellence », c'est-à-dire les équipes et les masters qui rentreraient dans le moule des exigences du tissu économique régional, avec des financements un peu plus conséquents, l'autre pour le tout-venant avec des financements de misère.

Lors des dernières élections des trois conseils en 2016, le SNESUP s'est prononcé contre le projet, et c'est sur cette base que son candidat s'est fait élire à la présidence. Le projet est revenu sur le tapis au second semestre 2017 et, contre toute attente, le président élu s'est déclaré favorable au projet ! Vifs remous dans la communauté universitaire. L'intersyndicale demande que la communauté soit consultée. Accord du président qui s'engage à respecter les résultats de la consultation. Un vote est organisé qui donne 63 % des personnels contre et 93 % des étudiants contre. Le président refuse de reconnaître les résultats et décide de porter le vote au CA début décembre. Les personnels se mettent en grève. Le vote du CA a donné 17 pour le projet et 17 contre, le président fait alors jouer sa voix prépondérante pour faire passer le projet. La colère des personnels s'est renforcée et l'intersyndicale a demandé la démission du président pour non-respect de ses engagements. Devant son refus catégorique, l'intersyndicale a laissé se dérouler les examens de la fin du premier semestre et a décidé, à partir de la mi-janvier, le blocage de l'université jusqu'à la démission du président. Comme rien ne bougeait, c'est un blocage total qui a été mis en place. Non seulement les activités pédagogiques ne pouvaient pas avoir lieu, mais les conseils ne pouvaient plus se tenir et le bâtiment administratif était complètement bloqué.

Entre-temps, aux revendications des personnels qui portaient sur le retrait du projet de fusion et la démission du président s'est greffée l'exigence du retrait de la loi ORE. À l'occasion du dernier blocage du CA en mars, la ministre a décidé de façon tout à fait autoritaire de démissionner non seulement le président mais aussi tous les conseils, et de nommer un administrateur provisoire ayant en charge d'organiser de nouvelles élections dans les trois mois. Actuellement, l'université est toujours complètement bloquée. L'administrateur provisoire envisage un vote électronique pour faire lever le blocage... ●

Xavier Lambert, bureau UT2J

## CAEN, CHERBOURG ET ALENÇON : situation de crise dans les IUT

Le vendredi 23 février 2018, le CA de l'université de Caen a adopté le projet de référentiel d'équivalences horaires, en dépit de la demande, signée par plus de 120 enseignants et enseignants-chercheurs assurant des responsabilités administratives au sein des trois IUT (Caen, Cherbourg et Alençon), de surseoir à cette décision afin de mettre en place une véritable consultation et de définir un dispositif qui respecte et valorise leur engagement au service des étudiants. Face à l'absence de prise en compte de leur demande, 19 des 21 chefs de département des trois IUT ont décidé de remettre leur démission à leurs directeurs respectifs.

Depuis plus de cinquante ans, les IUT travaillent pour offrir une formation de qualité aux étudiants. En supprimant progressivement toutes leurs marges d'autonomie, l'université de Caen remet en cause la capacité d'adaptation et d'initiative qui est au cœur du modèle des IUT. ●

Franck Laorden, université de Caen

SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ

# La mobilisation s'amplifie... et se diversifie

→ par Anne Roger, secrétaire nationale

La grogne monte au sein des universités. Les blocages, assemblées générales et occupations se multiplient, y compris dans des établissements peu mobilisés jusqu'alors.

Le 22 mars dernier, deux jours après la dissolution autoritaire par la ministre Vidal des conseils centraux de l'université Toulouse Jean-Jaurès bloquée par des étudiant.e.s et des personnels depuis la mi-décembre pour protester contre le processus de fusion, les événements qui se sont déroulés à Montpellier ont donné une impulsion nouvelle aux mobilisations en cours depuis le début de l'année universitaire. L'attaque violente par des individus cagoulés et armés, subie par des étudiant.e.s qui occupaient un amphithéâtre à la faculté de droit de Montpellier, impliquant des enseignants, a déclenché de nouvelles réactions, plus vives et plus diverses. Après une première phase d'AG de personnels et d'étudiant.e.s organisées majoritairement en opposition à la loi Vidal-ORE ou aux fusions locales, d'autres formes d'actions se sont multipliées.

### CONVERGENCE DES LUTTES

Les assemblées générales se sont multipliées depuis trois semaines, y compris

dans des établissements peu mobilisés jusqu'alors. Elles débouchent sur des actions de solidarité avec les victimes de violences policières ou d'attaques fascistes ou antisémites, avec les cheminots, les postiers, les hospitaliers, etc. avec, comme toile de fond, une convergence nécessaire des luttes. L'université redevient un lieu d'échanges et de réflexion collective autour de la loi Vidal-ORE, des fusions mais également de la fonction publique et de l'État de droit. À Tolbiac, un programme « faculté ouverte » s'est mis en place ; à Nantes, des « samedis de lutte » s'annoncent ; à Limoges, une « université populaire » et dans de nombreux établissements, des formes originales de mobilisation se développent.

### OCCUPATION D'AMPHIS, BLOCAGES DE CAMPUS

Outre les AG organisées, l'occupation des locaux, des campus, des bâtiments, souvent à l'origine des altercations avec les opposant.e.s à la mobilisation, est (ou a

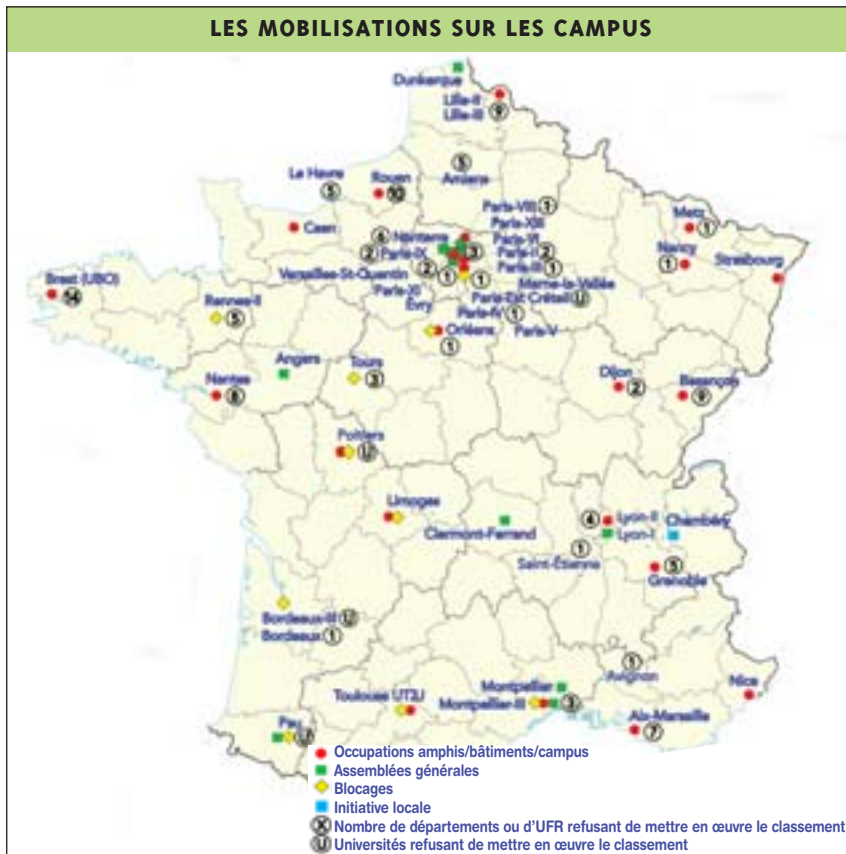
été) une réalité dans plus de vingt sites. Si à Nancy, Bordeaux, Toulouse-II, Paris-I-Tolbiac, Montpellier, des sites entiers restent bloqués, d'autres le sont ou l'ont été par intermittence ou partiellement (voir infographie, et voir aussi le tableau sur le site : [www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/bilan\\_mobilisation\\_esr.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/bilan_mobilisation_esr.pdf)).

### NON AU CLASSEMENT DES BACHELIERS

Après la dénonciation de la loi ORE et de ses conséquences, c'est désormais la lutte contre la mise en place de Parcoursup, dénoncé en tant qu'outil au service de la sélection, qui fait l'objet d'une mobilisation croissante. Ce sont plus de 110 départements ou formations (voir tableau) qui ont décidé de ne pas constituer de commissions pour traiter les dossiers dans les filières qui ne sont pas en tension, ou de répondre « oui » à toutes et tous les étudiant.e.s. À Pau, à Poitiers, à Bordeaux-III ou encore à l'UPEC, c'est à l'échelle de l'établissement que la décision s'est prise. En Staps, pourtant considérées comme une filière en tension, les collègues de l'UFR Staps de Nanterre ont voté à 61 % des suffrages exprimés contre le classement des candidatures et ceux de Rennes-II ont refusé de faire le classement.

### TENUE DES EXAMENS MENACÉE

Et se profile désormais la menace de voir les examens perturbés dans quelques sites, en réaction aux propos provocants de la ministre Frédérique Vidal et du Premier ministre qui ont assuré que les examens auraient lieu coûte que coûte, voire par Internet. À Lille, l'appel est clair : « *Considérant qu'un préavis de grève a été déposé par plusieurs organisations syndicales dans le cadre de la mobilisation contre la loi ORE, nous, enseignant.e.s mobilisé.e.s de l'Université de Lille, appelons à la grève à partir de lundi 9 avril et, donc, à ne pas participer à la tenue des examens.* » Tolbiac semble relayer la même intention. D'autres sont prêts à suivre... De toute évidence, au contraire de ce que nous martèlent plusieurs médias, la mobilisation est loin d'être juste une anecdote et le SNESUP-FSU y prend toute sa place. ●



## RÉFORME DES RETRAITES

## Mai 2018 ?

→ par Hervé Lelourec, coresponsable du secteur Retraité.e.s

Les réformes en cours sont de plus en plus perçues comme une démolition systématique des solidarités et des services publics. Retour sur les mobilisations du 15 mars, pour la défense des pensions et retraites, et du 22 mars, pour celle du service public.

Les manifestations des retraité.e.s, le 15 mars, ont mobilisé nettement au-delà des militants habituels et ce phénomène s'est répété le 22 mars lors des manifestations pour les services publics et leurs personnels. C'est un « ras-le-bol » partagé par toutes les catégories de citoyens qui grandit et s'exprime. Le gouvernement ne peut pas éternellement miser sur sa maîtrise des médias et sa communication habile pour cacher sa véritable nature de gouvernement des riches.

Pour s'en apercevoir, il suffit juste de constater les effets de sa politique et de les mettre en parallèle avec les cadeaux scandaleux faits aux plus riches. C'est cette injustice qui a donné à beaucoup l'envie de se révolter.

Jouant les catégories les unes contre les autres, les « réformes » en cascade (travail, éducation, retraites, transports, santé...)

touchent tout le monde : jeunes et moins jeunes, actif/ve.s et retraité.e.s, public et privé ; elles sont de plus en plus perçues pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire une démolition systématique des solidarités et des services publics.

▼  
C'est un « ras-le-bol »  
partagé par toutes  
les catégories de citoyens  
qui grandit et s'exprime.

Les retraité.e.s ont un fort sentiment d'injustice car particulièrement mis à mal : baisse à répétition de leurs pensions, hausse des cotisations, système de santé privé de moyens. Ils et elles refusent d'être représenté.e.s comme une charge



La manifestation du 15 mars 2018 à Toulouse.

indue et voient bien que les arguments pour ces régressions ne tiennent pas. Macron voulait commémorer Mai 1968. Nous le célébrerons peut-être d'une façon plus vivante qu'il ne le voudrait et les retraité.e.s seront certainement là. ●

### UNE VICTOIRE SUR LA CSG À AMPLIFIER

Les 200 000 manifestant.e.s retraité.e.s du 15 mars ont déjà marqué un premier point : le Premier ministre vient d'annoncer qu'environ 100 000 couples de retraité.e.s échapperont à la hausse de la CSG, à partir de 2019. C'est loin du compte, ce sont toutes et tous les retraité.e.s qui doivent voir leur pouvoir d'achat augmenter. Mais cela constitue un encouragement pour continuer. Les retraité.e.s, avec leurs organisations syndicales, dont la FSU, se retrouveront dans de nouvelles actions pour gagner une réelle amélioration du pouvoir d'achat et de dignes conditions de vie pour toutes et tous !

## Royaume-Uni : forte mobilisation pour défendre les retraites

→ par le secteur Retraité.e.s

Dans soixante-quatre universités et *Colleges* du Royaume-Uni, à l'appel de la Universities and Colleges Union (UCU), des universitaires ont effectué quatorze jours de grève depuis le 22 février, ce qui affecte plus de 1 million d'étudiants.

Les universitaires britanniques protestent contre un changement de calcul de leurs pensions. Ils pourraient perdre jusqu'à plus de 11 000 euros annuels de retraite et la part de leurs cotisations augmenterait dès maintenant. Une telle situation, conjuguée aux faibles salaires, remettrait en cause l'attractivité du métier. Sous prétexte de combler un déficit d'environ 6,8 milliards d'euros dans le fonds destiné aux retraites, les employeurs regroupés au sein de Universities UK veulent remplacer le système de prestations de retraite par un système où les pensions varieraient en fonction des rendements des fonds placés sur les marchés financiers. Actuellement, le montant des

pensions est garanti, calculé sur la base de la durée des services et des salaires cotisés. Cette réforme est à rapprocher de celle que l'on veut nous imposer avec la retraite à points où le montant de la retraite ne serait pas connu à l'avance.

Six jours de nouvelles réunions ont abouti à de nouvelles propositions (discutées entre les employeurs et l'UCU), majoritairement rejetées (par les universitaires). Les collègues ont décidé de

▼  
Les collègues ont décidé  
de poursuivre l'action,  
ce qui, sauf nouvelles  
concertations, est de nature  
à remettre en cause  
les examens.

poursuivre l'action, ce qui, sauf nouvelles concertations, est de nature à remettre en cause les examens et la remise des diplômes des étudiants.

Le SNESUP et le SNCS soutiennent les revendications des universitaires britanniques pour sauvegarder leurs pensions ainsi que pour préserver l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils souhaitent plein succès à leur lutte et à leur organisation syndicale, l'UCU. ●

ENTRETIEN AVEC **Mathilde Larrère**
**Historienne des révolutions et de la citoyenneté (UPEM)**

Historienne spécialiste des mouvements sociaux, chroniqueuse, Mathilde Larrère porte un regard nouveau sur l'enseignement de l'histoire, s'intéressant à « *celle des classes populaires, des femmes, des vaincus, des laissés-pour-compte... et de leurs luttes* ».

**Vous venez de publier, avec Aude Lorréaux, *Des intrus en politique. Femmes et minorités : dominations et résistances. Pourquoi ?***

À l'origine, c'était une proposition des Éditions du Détour, qui voulaient publier un livre sur la façon dont on traitait les femmes dans l'arène politique, et qui se sont tournées vers moi à la suite des positions que je prenais sur les réseaux sociaux à propos de ces questions. Je m'en suis saisie en m'associant avec une journaliste spécialiste des questions de féminisme et de discrimination, en ouvrant le questionnement à toutes et tous les sous-représenté.e.s du monde politique : les femmes donc, mais aussi les racialisé.e.s, les homosexuel.le.s, les classes populaires. Des sous-représenté.e.s qui ont aussi pour point commun d'être stigmatisé.e.s, discriminé.e.s, souvent assigné.e.s à certains domaines. Que l'on traite comme des intrus.e.s, et qui se sentent souvent comme des intrus.e.s. Pourquoi ai-je accepté alors que ça ne rentre pas dans mes champs de recherche ? Peut-être parce que j'ai eu une expérience partisane et que cela me parlait : je dis souvent que j'ai découvert le sexisme en politique. C'est une provocation certes, mais cela repose sur du vécu.

**Comment l'histoire permet-elle d'appréhender les comportements sexistes ?**

Ce que montre l'histoire d'abord, c'est que la politique s'est construite sans les femmes, exclues jusqu'en 1944 et très minoritaires jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette longue domination des hommes a forgé des habits, des représentations, des pratiques qui expliquent qu'il soit si difficile, encore aujourd'hui, de reconnaître qu'une femme est un homme politique comme un autre. L'histoire montre aussi que depuis que s'est posée la question des femmes en politique, qu'on les exclue des urnes et des tribunes ou que timidement, puis plus nettement depuis peu, on les inclue mais mal (en les invisibilisant, en les reléguant à des délégations jugées plus féminines – enfance, santé, le « care » donc), en multipliant les piques sexistes (quand ce n'est les violences sexuelles), depuis la Révolution française, donc, les logiques, argu-



Mathilde Larrère, lors du forum « L'année vue par l'histoire » organisé par France Culture, le 25 mars 2017.

© Pampout/Wikimedia Commons

▼  
 « *Déconstruire les stéréotypes de genre et ne surtout pas les reproduire.* »  
 ▲

ments et stratégies antiféministes n'ont guère évolué. Ils se réactualisent mais l'on retrouve le même substrat : la femme n'a pas sa place en politique, sa place est au foyer au côté de ses enfants, son corps (toujours improprement couvert) est inacceptable dans l'enceinte du pouvoir, elle n'est pas capable de tenir le coup, trop faible, trop émotive, trop influençable. Enfin, que ce soit pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité, se faire des places lors des investitures, arracher des portefeuilles ministériels ou remettre à leur place ces messieurs, les femmes ont, sur le long terme à nouveau, développé des stratégies similaires qui mêlent, difficilement souvent, universalisme et différencialisme.

**L'École a un rôle à jouer pour l'égalité femmes-hommes. Comment les enseignements à l'université prennent-ils en compte cette dimension ?**

Bien entendu, déconstruire, au plus tôt, les stéréotypes de genre et ne surtout pas les

reproduire dans les enseignements est la base. Les ABCD de l'égalité étaient un bon début... malheureusement avorté. Et l'un des moyens, non le seul, est de dispenser une histoire inclusive, soit une histoire qui ne soit évidemment plus seulement celle des hommes, et qui ne soit pas non plus celle des hommes avec un petit chapitre « femmes » à part, mais celle des hommes et des femmes, de la domination masculine mais aussi des relations hommes-femmes dans toute leur variété, une histoire du genre donc, que l'on traite de la vie dans les campagnes au Moyen Âge, de la Révolution industrielle ou de la V<sup>e</sup> République. Cela implique, à l'université, d'offrir des cours d'histoire du genre, mais aussi de veiller, dans chaque cours, à mener cette histoire inclusive (qui doit aussi s'ouvrir aux racialisé.e.s, aux colonisé.e.s, aux dominé.e.s). J'ai ouvert depuis trois ans un cours obligatoire en L1 en histoire du genre et des femmes qui marche du tonnerre et dont les étudiants, surtout les étudiantes, disent que ça leur a beaucoup apporté, au-delà de la connaissance historique, pour leur vie quotidienne. ●

*Propos recueillis par Michelle Lauton*

## Université Bordeaux-II : violences policières à l'encontre des étudiants

Le SNESUP-FSU, alerté par le communiqué de sa section locale, condamne les violences verbales et physiques exercées à l'encontre des étudiants qui occupaient un amphithéâtre de l'université de Bordeaux, place de la Victoire, dans le cadre du mouvement national de protestation contre la loi ORE. La présidence de l'université a justifié cet appel aux forces de l'ordre par la crainte « d'éventuelles dégradations nocturnes si les étudiants étaient restés sur place »...

Plusieurs témoignages font état d'injures à caractère raciste, sexiste et homophobe de la part des policiers et de coups de matraque portés au visage. De plus, selon le journal *Sud Ouest*, un étudiant a été placé en garde à vue pour « outrage et violences sur dépositaire de l'autorité publique » et sera renvoyé à la rentrée devant le tribunal correctionnel. Cette intervention s'est effectuée sans dialogue préalable avec la présidence et sans que les CRS aient recours aux sommations d'usage.

Le SNESUP-FSU demande l'abandon immédiat des poursuites judiciaires. Il rappelle que tout doit être fait pour éviter de mettre en danger l'intégrité physique des étudiants dans le cadre d'un mouvement de protestation légitime et auquel sont associés de nombreux enseignants et personnels des universités. ● *La direction nationale*

## Université de Montpellier/Université Paul-Valéry : AG et blocage

À l'université de Montpellier (UM, résultat de la fusion en 2015 de l'UM1 et l'UM2) et à l'université Paul-Valéry (UM3 – UPV), comme partout ailleurs, la mobilisation contre le Plan étudiant a démarré difficilement. En novembre 2017, de premières heures d'informations syndicales réunissaient quelques dizaines d'étudiants et personnels. La lutte s'est toutefois enclenchée dans l'unité des organisations syndicales CGT-FO-FSU-SUD, personnels-étudiants et entre universités avec de premières AG unitaires. Les manifestations des 1<sup>er</sup> et 6 février furent de belles réussites et un niveau supérieur de mobilisation est franchi le 15 février par le blocage du campus UPV. Renouvelé d'AG en AG, ce blocage est finalement voté et renommé « Occupation active illimitée » par plus de 2 000 étudiants en AG le 27 mars. Même si le personnel de l'UPV est partagé sur cette question de blocage, il soutient les revendications, notamment par des journées de grève les 15, 22 et 27 mars. Du côté de l'UM, la mobilisation est plus difficile, mais près de 150 étudiants et personnels se réunissent régulièrement en AG sur le site du campus Triolet.

Le 22 mars, jour de mobilisation nationale pour les services publics, la manifestation se termine de manière très symbolique sur le site universitaire de la faculté de droit et science politique, bastion de la droite locale, du président de l'UM et dernier site encore présent en centre-ville. L'amphi A, dûment réservé par notre syndicat, est investi par plus de 500 manifestants dans une liesse qui contrastera avec les violences perpétrées le soir même. Aujourd'hui, malgré les séquelles physiques et morales de nos étudiants, nous sommes plus déterminés que jamais, et pour reprendre les mots de notre communiqué intersyndical, « nous réaffirmons que nos organisations ne reculeront pas, elles poursuivront jusqu'au bout le combat pour exiger le retrait de la loi ORE, aux côtés des étudiants, dans l'unité, comme c'est le cas depuis maintenant trois mois ». ●

*Yann Leredde, SNESUP UM Campus Triolet*

## Université Paris-I : le mouvement prend de l'ampleur

Qui aurait cru lors de la première assemblée générale, le jeudi 11 janvier 2018 dans la salle B15.11 du centre Pierre-Mendès-France, réunissant une vingtaine de personnes (faisant suite à la CFVU du 9 janvier ayant voté une motion contre la sélection à l'université), que quelques semaines plus tard, le 26 mars, ce site serait bloqué à la suite d'une assemblée générale de près de 1 200 personnes... Probablement peu de personnes. Mais un certain nombre avaient conscience du risque de basculement vers un système profondément injuste et inégalitaire à travers la généralisation de la sélection à l'université.

Le mardi 3 avril, le site de Tolbiac a accueilli l'économiste Frédéric Lordon, nous en retenons quelques conseils et quelques encouragements pour la suite :

– « La première réussite d'un mouvement, c'est qu'il prenne conscience de sa force. »

– « Les médias ne voient rien, mais ce n'est pas parce que ces gens ne voient rien que rien ne se passe. »

À ce stade, nous sommes dans la lumière des médias pour le meilleur ou pour le pire. Fin du blocage ? Déroulement des examens ? Ces questions tournent en boucle mais là n'est pas la question essentielle, bien sûr. Allons-nous accepter la prise d'otages gouvernementale pour nous faire faire un pas de plus vers la logique de privatisation et de rentabilité de l'université ? « On vous opposera l'argument des minorités agitées face aux majorités silencieuses. Mais logiquement, l'histoire n'appartient qu'à ceux qui la font. Qui n'ont que rarement été les plus nombreux dans l'histoire. Mais qui avaient une qualité que les autres n'avaient pas, ils étaient agissants. Qui veut appartenir à l'histoire n'a qu'à jeter sa puissance d'agir dans l'histoire et sinon il a droit de se taire. » F. Lordon ● *Sidoine Corbin-Occelli, secrétaire de section SNESUP Paris-I Pantéon-Sorbonne*

## Université de Lorraine : la mobilisation s'intensifie

La mobilisation a pris un nouveau tournant à l'université de Lorraine depuis le jeudi 22 mars. Des AG de plus en plus nombreuses, atteignant 1 200 personnes le 5 avril, votent régulièrement à 60 % le blocage du Campus lettres et sciences humaines à Nancy, jusqu'au retrait de la loi ORE. A Metz, une première AG a également eu lieu le 5 avril. L'UFR ALL est bloquée et des barrages filtrants pour faire de l'information ont lieu sur le site du Saulcy. Le président essaie cependant de reprendre la main et annonce un vote électronique au CLSH le lundi 9 avril, ce que les étudiants ont immédiatement contesté. De la tension en perspective. Du côté des personnels, la mobilisation est plus faible, mais se maintient. L'AG du 3 avril à Nancy a rassemblé jusqu'à 70 d'entre eux qui ont décidé d'interpeller le CA du 10 avril afin qu'il généralise à toutes les licences la position prise dès janvier par l'UFR SHS de Nancy, qui consiste à dire « oui » à tous les candidats sans aucun dossier mis en attente. ●

*Nicolas Gregori, secrétaire de section SNESUP université de Lorraine*

## Une université de Nantes de plus en plus mobilisée

Un comité de mobilisation a été constitué depuis plusieurs semaines et réunit une soixantaine de collègues, principalement enseignants-chercheurs, avec une très forte participation de syndiqué.e.s FSU et SUD. Des assemblées générales des personnels ont été organisées et d'autres prévues. La tribune « La sélection à l'entrée de l'université ne passera pas par nous » a été signée et largement diffusée(\*). Un cortège a été organisé dans la grande manifestation intersyndicale du 22 mars, et nous investissons les prochaines dates de mobilisation dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la quasi-totalité des départements de l'ensemble lettres-sciences humaines et sociales ont désormais pris position contre la sélection et Parcoursup. La mobilisation reste, pour le moment, plus faible en sciences et droit-éco, et inexistante en santé. De leur côté, les étudiants voient leur mouvement s'étendre sensiblement, avec des AG passées de 200 à plus de 1 200 étudiants désormais. Un blocus illimité a été voté en lettres-SHS, mais il est l'objet de dissensions entre étudiants hostiles à la loi. ● *Taklit Sami et Mary David, section locale*

(\* ) La tribune est ouverte à signature ici : [www.change.org/p/gouvernement-universit%C3%A9-de-nantes-la-s%C3%A9lection-%C3%A0-l-entr%C3%A9e-de-l-universit%C3%A9-ne-passera-pas-par-nous](http://www.change.org/p/gouvernement-universit%C3%A9-de-nantes-la-s%C3%A9lection-%C3%A0-l-entr%C3%A9e-de-l-universit%C3%A9-ne-passera-pas-par-nous).

## L'UPPA en lutte contre la sélection

Sous l'impulsion du SNESUP, l'UPPA sur son site de Pau a engagé dès le début du mois de février le débat autour du projet gouvernemental de réforme de l'accès à l'université avec une bonne couverture médiatique locale. Au cours d'une réunion de section, les militant.e.s avaient opté pour une coordination éducative large avec les syndicats du second degré de la FSU (SNES et SNEP en particulier), mais aussi les parents d'élèves FCPE et plusieurs organisations de jeunesse (Solidaires, UNEF, Jeunes Communistes...). Cette première réunion a fait le plein, avec à l'appui un diaporama critique et l'intervention d'une enseignante-chercheuse en sociologie. Dans la foulée a été présentée et adoptée en CA et CAC – avec de nombreuses abstentions mais une seule opposition – une motion contre la sélection : « Laissons ouvert l'accès à l'université », première d'une longue série.

Les étudiant.e.s qui avaient commencé à se mobiliser dans un comité de lutte « sans étiquettes » ont développé l'opposition contre la sélection de façon unitaire et exemplaire avec des AG régulières (entre 12 heures et 14 heures) en phase avec les appels nationaux. Pas d'incidents à part de rares « bousculades » avec l'UNI, en l'absence de groupes d'extrême droite sur le campus. Les étudiant.e.s du comité de lutte ont ainsi bloqué la présidence et la réunion de la CFVU devant s'y tenir sur le vote des « attendus locaux », au prix de tensions avec la direction de l'établissement. Puis ils ont organisé deux blocages de la fac de lettres, l'un à la veille de la manifestation réussie du 22 mars pour laquelle un cortège est parti de l'université, et l'autre pour empêcher la tenue d'une réunion Parcoursup sur la mise en place des opérations de classement... qui avaient entre-temps été annulée ! Ces actions ont généralement été bien accueillies par les collègues mobilisé.e.s contre les commissions de sélection : trois départements ont voté à l'unanimité contre leur mise en place et contre tout classement des dossiers, et commençaient à faire école.

Mais c'est finalement à la suite d'une question écrite déposée par le SNESUP et la CGT au conseil d'administration de fin mars que le président et le VP CFVU ont annoncé qu'avec l'accord du ministère ils « appelleraient » toutes et tous les candidat.e.s ayant postulé sous Parcoursup pour entrer en L1. Grâce à un large « surbooking », les candidat.e.s recevront ainsi un « oui » définitif dès le premier tour de Parcoursup. Ce « surbooking » n'a été autorisé par le ministère dans les universités qu'à la demande expresse du/de la président.e. Qu'on se le dise !

Cependant, les filières en tension à l'UPPA, en particulier Staps et sociologie, ont été exclues du dispositif d'appel général, ces filières étant donc invitées à classer tous les dossiers reçus. Vigilance et mobilisation se poursuivent avec aussi une ouverture vers les autres secteurs en lutte, et en particulier la SNCF, déjà invitée à la dernière AG des personnels appelée par la CGT et le SNESUP. ● *La section SNESUP de l'UPPA*





## Réforme du bac :

# extension de la désorientation ?

→ Dossier coordonné par Hervé Christofol et Isabelle de Mecquenem

« D'une étonnante résistance, monument indéboulonnable de notre système éducatif, le baccalauréat est à nouveau à l'épreuve de la réforme », comme le rappelle Philippe Marchand. Le paradoxe de cette résistance est que le baccalauréat a finalement toujours été critiqué et n'a cessé d'être réformé. « À l'épreuve de la réforme » définit exactement la tonalité critique de l'article de Valérie Sipahimalani, du SNES-FSU, montrant que le projet en cours, comme la loi Vidal-ORE, va à rebours de la démocratisation et de la hausse nécessaire de la qualification de la jeunesse. Le contenu de la réforme semble davantage témoigner du fanatisme dénoncé par Antoine Prost dans la guerre des religions autour du baccalauréat : refonte intégrale des épreuves au nom d'une culture commune au détriment des disciplines scolaires et notamment des mathématiques, poids du local par le biais du chef d'établissement, le tout contraignant les élèves à des choix dès la classe de seconde pour une orientation dans l'enseignement supérieur rendue plus difficile, selon Nathalie Lebrun. Analysant le rapport Mathiot, base doctrinale du nouveau bac, Claire Guéville, du SNES-FSU, y discerne le choix politique d'une individualisation des parcours et d'une modularisation de la formation qui va accroître les inégalités socio-scolaires et, incidemment, faire éclater les statuts des enseignants des lycées. Cette individualisation des parcours et cette attaque des statuts sont à mettre en regard des objectifs de l'arrêté licence dans une perspective bac-3/bac+3. Revenant sur la création des bacs professionnels, Sigrid Gérardin et Axel Benoist, du SNUEP-FSU, montrent que les objectifs d'entrée sur le marché du travail, tout en gardant « l'égalité des trois voies », n'ont pas été atteints. Le projet en cours risque de conduire au contraire à une déprofessionnalisation de cette voie scolaire mise en concurrence avec l'apprentissage. Quant à Thierry Reygades, du SNES-FSU, il estime que c'est l'avenir même et la spécificité des formations technologiques qui sont en cause dans le rapport Mathiot et le projet ministériel, conduisant à leur « effacement ».

Une expression frappante circulait au XIX<sup>e</sup> siècle, celle d'un « prolétariat de bacheliers ». À l'âge de la dématérialisation digitalisée, prônée aussi dans l'éducation, ce sont les élèves et les étudiants qui semblent désormais constituer la véritable matière première du modèle de la société de la connaissance.

# Le baccalauréat de 1808 à 2018 : histoire d'un symbole

→ par Philippe Marchand, maître de conférences (HDR) honoraire

**Vieux de plus de deux siècles, le baccalauréat n'a cessé d'être remodelé au fil du temps. Mis en place sous le 1<sup>er</sup> Empire, cet examen qui vient sanctionner les études menées au lycée est resté depuis le passeport d'entrée à l'université.**

**J**e suis un vieux militaire sans fortune et mon fils qui a déjà 19 ans a besoin de se faire une position et c'est bien difficile quand on n'a pas son baccalauréat » (juillet 1890).

Cette remarque est un excellent indicateur de l'inquiétude d'un père apprenant l'ajournement de son fils au baccalauréat ès lettres, objet d'une réelle valorisation symbolique et sociale très lourde. Mais que sait-on de cet examen porteur des valeurs socioculturelles des deux siècles qu'il a traversés ?

## **Naissance et ambiguïtés du baccalauréat**

17 mars 1808 : le titre III, articles 16 et 17, du décret impérial portant organisation de l'Université consacre la naissance du baccalauréat, premier grade universitaire avant la licence et le doctorat, délivré par les facultés mais préparé dans les classes des lycées. Sanction des études menées dans les lycées, le baccalauréat est le passeport d'entrée à l'université. Aujourd'hui débarrassés de « *cette répugnante corvée qu'est le baccalauréat* » (Ch.-V. Langlois, juin 1895), les universitaires n'en continuent pas moins de présider les jurys. Avec la première session de l'examen tenue en 1809 commence une longue histoire faite de réformes successives des modalités d'organisation et des disciplines évaluées.

## **Reconnaître la valeur sociale de l'examen**

Devant le peu de succès de l'examen auquel on ne songeait que quand on voulait étudier en droit ou en médecine, une circulaire de septembre 1820 déclare que le baccalauréat ouvre la porte à toutes les carrières civiles et libérales. Il devient ainsi un véritable sésame, mais au prix d'un accroissement des disciplines évaluées, destiné à renforcer sa valeur scientifique. À la rhétorique et à la philosophie faisant jusque-là l'objet d'une interrogation orale s'ajoutent le grec et le latin (1820) puis l'histoire et la géographie, les éléments des sciences mathématiques et physiques (1821). En 1830, la médiocrité du style et de l'orthographe des lettres de réclamation des candidats malheureux incite le législateur à prescrire une épreuve écrite avec la rédaction d'un morceau en français remplacée en 1840 par une version latine.

À partir de l'idée qu'il faut relever le niveau d'un examen réduit à un simple exercice de mémoire avec le système de la liste de ques-



tions pour l'oral, on ajoute en 1853 une seconde épreuve écrite, une composition latine ou française tirée au sort, remplacée deux ans plus tard par un discours latin. En quelques décennies, le baccalauréat s'est considérablement alourdi et le latin s'est imposé comme la condition de l'admissibilité aux épreuves orales.

## **Vers les deux parties**

En 1864, pour « *fortifier l'examen en le simplifiant* », « *pour le rendre plus paternel tout en le rendant plus sérieux* », l'examen est réduit aux matières enseignées dans les classes de rhétorique et de philosophie. L'inscription d'une composition française à l'écrit prise dans le souci d'atténuer le poids du latin n'en alourdit pas moins l'examen, qui compte désormais trois épreuves écrites et quatre épreuves orales. Les jurys s'ouvrent aux agrégés et docteurs enseignants dans le secondaire.

Ce baccalauréat version Victor Duruy n'échappe pas à la critique. L'opinion publique s'inquiète du surmenage des candidats exposés à des épreuves de plus en plus nombreuses. Des réformateurs en appellent à un baccalauréat scindé en deux parties. De cette réforme adoptée en 1874, on attendait qu'elle allège la préparation de l'examen. Elle portait en elle une double contradiction. Chacune des deux parties devint rapidement un mini-baccalauréat introduisant le bachotage sur deux années. Et surtout, en dépit de l'introduction d'une épreuve de langue vivante, le poids du latin restait déterminant

à l'écrit de la première partie avec une version latine et une composition latine.

## **L'ouverture aux humanités modernes**

Le baccalauréat n'échappe pas au mouvement réformiste des premières décennies de la Troisième République pour rénover les contenus et les méthodes de l'enseignement secondaire. En trente ans, trois réformes le modifient en profondeur pour tenter de l'adapter aux attentes d'un public soucieux de voir ses enfants préparés à la modernité.

En 1880, la composition latine disparaît à l'écrit de la première partie au profit d'une composition française. Un an plus tard, c'est l'entrée en scène du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial sanctionnant les études de la filière sans latin créée par Duruy. Deux brèches s'ouvrent dans la forteresse classique et le succès du baccalauréat de l'enseignement spécial prouve qu'il répond à une réelle demande sociale.

Les années 1890-1891 ne sont pas moins riches en réformes : naissance du baccalauréat secondaire classique comprenant une première partie commune à tous les élèves et une seconde partie comprenant deux séries, philosophie et mathématiques, choix entre trois sujets lors des épreuves écrites, introduction de la notation de 0 à 20 accompagnée de coefficients, possibilité pour les candidats de présenter un livret scolaire récapitulatif leurs performances en seconde, première et terminale, naissance du baccalauréat secon-

daire moderne remplaçant le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

Enfin, tenant compte de la réforme des cycles fondée sur la possibilité pour les élèves de choisir entre des filières avec langues anciennes ou sans langues anciennes, l'organisation du baccalauréat est profondément modifiée en 1902 : création de quatre séries pour la première partie : A (latin-grec), B (latin-langues), C (latin-sciences), D (sciences-langues) ; de deux séries pour la seconde partie : philosophie, mathématiques. Avec cette reconnaissance de la parité de la filière moderne avec la filière classique, le latin perd sa fonction de sélection de l'élite. Immédiatement critiqué, le nouveau statut résista jusque dans les années 1950 au prix de quelques ajustements (création d'une série sciences expérimentales).

### Alourdissement et complexification du baccalauréat

Dans la seconde moitié du <sup>xx</sup> siècle, pour tenir compte de la massification de l'accès à l'enseignement secondaire, des évolutions sociales, économiques, technologiques, des différentes tentatives de rénovation pédagogique, des contraintes de l'organisation matérielle de l'examen, les réformes sont allées crescendo. Elles ont touché les disciplines évaluées et les modalités d'organisation. De nouveaux baccalauréats ont été créés : baccalauréat de technicien (1965) devenu baccalauréat technologique (1968), baccalauréat professionnel (1985). La première partie est remplacée par un examen probatoire (1963), puis par une épreuve anticipée de français. En 1993, l'architecture du baccalauréat général et du baccalauréat

technologique est complètement revue. Toutes ces modifications ont été effectuées dans le souci de répondre à la diversité des parcours scolaires associée à celle des élèves au risque de brouiller la visibilité de l'examen aux yeux des élèves et de leurs parents. D'une étonnante résistance, monument indéboulonnable de notre système éducatif, le baccalauréat est de nouveau à l'épreuve de la réforme. Comme l'écrivait Alfred Croiset en 1885 : « *Voilà une grosse affaire et des flots d'encre vont couler* » (« La réforme du baccalauréat », rapport, 1885). Retenons aussi ce propos de l'historien de l'éducation Antoine Prost : « *Les réformes n'ont pas de place quand les fanatiques se livrent des guerres de religion. Et tel est le cas du baccalauréat* » (« Un mal français : le baccalauréat », *Pouvoirs*, 1984). ●

## Bac et lycée : les impasses de la réforme

→ par Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU

**Un mois après l'annonce des réformes par le ministre, les projets de textes réglementaires diffusés avant la réunion préparatoire au Conseil supérieur de l'éducation du 21 mars n'ont fait l'objet d'aucune consultation préalable, alors que ces réformes rendraient le lycée et le baccalauréat illisibles, renforçant les difficultés des élèves des milieux les plus fragiles.**

Le ministre a annoncé le 14 février par dossier de presse sa réforme du baccalauréat et du lycée. Quatre semaines plus tard, les projets de textes réglementaires sont diffusés trois jours avant la réunion préparatoire au Conseil supérieur de l'éducation du 21 mars. Ils n'ont fait l'objet d'aucune discussion préalable. Seul a été diffusé un vague questionnaire censé servir de fil rouge aux audiences d'une heure accordées par le ministère aux uns et aux autres.

Se mettrait en place une incessante évaluation sous la forme d'une trentaine d'épreuves certificatives réparties sur deux ans. Les deuxième et troisième trimestres de la première verraient toutes les matières évaluées en « *épreuves communes de contrôle continu* ». Il faut ajouter à cela les épreuves terminales (français écrit et oral en première, et en terminale deux spécialités, la philosophie et un oral). Au-delà des tracasseries administratives (il est prévu d'anonymiser les copies même pour les épreuves locales), on se demande quelle souplesse pourront avoir des progressions pédagogiques évaluées pour le bac tous les quatre mois, et comment l'on pourra intercaler des évaluations pour le « *contrôle continu* », comptant elles aussi pour 10 % de l'examen. Quel temps restera-t-il pour faire cours et entraîner les élèves ? Mais le plus grave est le poids donné au local. La note du contrôle continu serait proposée par le chef d'établissement ! Pour les enseignants et les autres personnels : du travail supplé-

mentaire dont le sens n'est pas démontré, et probablement une pression accrue des parents et des élèves à l'évaluation fort bienveillante. Pour les bacheliers, un diplôme construit de telle façon qu'il n'aura pour valeur que celle de la réputation de l'établissement qui l'aura préparé.

L'organisation prévue pour les classes de première et de terminale ne va pas non plus dans le sens d'une démocratisation. Les séries générales proposant des menus disciplinaires garantis par l'institution sont remplacées par un tronc commun, « *socle de culture commune* », et divers modules de spécialités au choix des élèves. En terminale, ils n'ont plus que deux spécialités, ce qui leur ferme dès le lycée un nombre conséquent de filières du supérieur. Pour bien faire, ils devraient anticiper leur projet d'orientation dès la fin de la seconde. Or on sait bien qu'ils n'en ont pas la maturité. Se pose en particulier la question des mathématiques et des sciences, sorties du tronc commun. Continueront donc d'entrer dans l'enseignement supérieur des bacheliers n'ayant pas fait de mathématiques depuis la classe de seconde, et en particulier les futurs professeurs des écoles.

Alors que partout ailleurs les pays cherchent à hausser le niveau de qualification de leur jeunesse et construisent des parcours déve-

loppant une culture large, il nous est proposé le contraire. Ces réformes rendraient le lycée et le baccalauréat illisibles, ce qui ne posera probablement pas de problème aux initiés, mais renforcera les difficultés des élèves des milieux les plus fragiles. Jean-Michel Blanquer l'a dit et répété : l'objectif de 60 % de diplômés de l'enseignement supérieur n'est pas le sien, l'important après le bac est l'insertion professionnelle. Parcoursup, réformes du bac

et du lycée, puis de la voie professionnelle, la cohérence est là : le rejet délibéré d'une même ambition de haute qualification pour tous les jeunes.

Le SNES-FSU a refusé d'entrer dans cette méthode autoritaire, où les syndicats ne sont pas consultés mais subissent des auditions visant à tester tel ou tel point d'une réforme déjà écrite, sans possibilité d'inflexion. Il est nécessaire d'améliorer le bac et le lycée, de démocratiser l'accès aux diplômes du supérieur, mais il n'est pas possible de travailler dans les conditions proposées, ni de partager les objectifs visés. Devant le refus du ministère de discussions ouvertes, le SNES-FSU ne s'est pas rendu aux convocations et demande que l'examen des textes concernant le baccalauréat au Conseil supérieur de l'éducation soit ajourné, afin de prendre le temps d'élaborer une autre réforme. ●

Alors que partout ailleurs les pays cherchent à hausser le niveau de qualification de leur jeunesse, il nous est proposé le contraire.

# Rapport Mathiot : le choc toxique

→ par Claire Guéville, secrétaire nationale du SNES-FSU responsable du secteur lycées

**Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur, auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, sont solidaires de toute une logique de tri social dans laquelle les projets actuels s'inscrivent. Pour décrypter cet échafaudage, le rapport Mathiot joue le rôle d'un révélateur des motivations gouvernementales en érigeant d'emblée la réforme du bac en verrou des réformes du lycée et de l'accès à l'enseignement supérieur.**

Jamais le rapport Mathiot ne cite véritablement ses sources mais on voit implicitement émerger les références qui fondent le propos. Il accumule les contre-vérités et les analyses biaisées. L'introduction comme la première partie reprennent tous les poncifs que les derniers rapports de la Cour des comptes, ceux de Terra Nova, de l'institut Montaigne voire du Medef, se plaisent à asséner depuis des années : « *monstre organisationnel* », trop lourd, trop coûteux, le bac ne serait plus vraiment crédible. Il faudrait le simplifier.

## Le baccalauréat ou comment s'en débarrasser !

Fort de ce diagnostic très orienté, le rapport énumère ensuite les principes généraux d'organisation du baccalauréat. S'il doit rester à la fois diplôme de fin d'études secondaires et premier grade universitaire, il faudrait en même temps lui adjoindre un supplément, « *un portefeuille d'expériences et de compétences* », qui regrouperait les informations sur les niveaux de compétences auxquels les élèves seraient parvenus et servirait au renseignement de la plateforme Parcoursup. Réduit à quatre épreuves terminales, à un grand oral et à un contrôle continu aux modalités flottantes, le bac doit être encore allégé et « *s'inscrire dans une logique de dématérialisation* » grâce au développement de certifications en ligne, de la numérisation des copies... On voit ici poindre la réponse aux contempteurs des épreuves locales accusées de désorganiser les établissements, d'accroître la charge de travail des enseignants et les inégalités de traitement entre les candidats : le numérique viendra vous sauver. Il traduit toute la faiblesse de ce qui devrait devenir la nouvelle organisation de l'examen. L'ensemble du propos résonne ainsi comme l'aveu d'un baccalauréat devenu croupion.



© Gérard Bottino/Shutterstock

## Le mythe du libre choix

Le nouveau baccalauréat a pour corollaire un lycée organisé en « *parcours* » individuels qui détermineraient dès la classe de seconde l'orientation post-bac. Les séries en tant que telles disparaissent. Le rapport Mathiot opte pour une organisation en « *menu* ». Il préconise un enseignement centré sur des disciplines « *majeures* » et « *mineures* » assorties d'un tronc commun dont l'importance se réduit dès le deuxième semestre de la seconde jusqu'en terminale, au fur et à mesure que la spécialisation grandit. Dans ce schéma, l'offre de formation se trouve réduite et la voie technologique, elle aussi ramenée à quelques modules, n'existe plus vraiment. Les horaires disciplinaires sont érodés et l'orientation devient centrale, avec des horaires dédiés et des enseignants spécialisés, les PsyEN devenant ou formateurs d'étudiants ambassadeurs (services civiques) ou bien chargés des décrocheurs.

Le lycée qui se dessine consiste donc à demander à des élèves de 15 ans de commencer en classe de seconde à sélectionner des matières qui viendraient enrichir leur

profil pour espérer obtenir la formation de leur choix après le baccalauréat, conformément à des « *attendus* » aux contours fluctuants. Invoquer la liberté de choix des élèves relève en fait du leurre. Dans les pays où cette logique modulaire de lycée à la carte est poussée au maximum, comme au Royaume-Uni, on observe au contraire le renforcement des inégalités scolaires et sociales. Autrement dit, laisser les élèves « *libres* » de choisir leurs disciplines, c'est en grande partie laisser des déterminismes sociaux et scolaires jouer librement sur les choix individuels.

## Une impasse pour tous, élèves et enseignants

Le nouveau système, s'il se mettait complètement en place, conforterait les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Il institue l'orientation précoce pour tous et divise un second degré en une « *école du socle* » jusqu'au collège d'une part, et un « *continuum bac -3/+3* » d'autre part. Il promeut l'apprentissage comme modèle dominant pour un enseignement professionnel confié pour partie aux branches professionnelles et la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur la base

▼  
Laisser les élèves « *libres* » de choisir leurs disciplines, c'est en grande partie laisser des déterminismes sociaux et scolaires jouer librement sur les choix individuels.  
▲

Suite page 17 ►►

---

# EXCLUSIF

---

Fonctionnaires,  
découvrez  
votre futur  
salaire !

---





13<sup>3</sup>

**Pour être à la hauteur,  
il ne manque pas  
13,3 cm aux femmes**

**Mais 13,3% sur leur salaire\*  
à la fin du mois !**

\* Ecart de rémunérations femmes-hommes dans la fonction publique, à compétence et fonction égales.

**Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?**

*Découvrez ce que fait la FSU  
pour défendre la rémunération  
des fonctionnaires*

**En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



## **Et vous croyez qu'on allait rester dans notre coque ?**

*Découvrez ce que fait la FSU  
pour défendre la rémunération  
des fonctionnaires*

**En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



►► Suite de la page 12

de parcours individuels alliant compétences scolaires et extrascolaires.

Avec la réduction de l'offre de formation et le renforcement de la concurrence entre lycées et formations supérieures, la restructuration du système éducatif fait en conséquence peser sur nos métiers des risques importants. Diminution prévisible des horaires hebdomadaires propres à chaque discipline, multiplication des classes en responsabilité, pas de garanties

sur le maintien des heures en effectifs réduits, tout fait craindre une dégradation accrue des conditions d'enseignement.

Certes, l'annualisation des services d'enseignement qui pourrait résulter de cette logique de modularisation des parcours est pour l'instant illégale car le décret statutaire de 2014 sacralise le service hebdomadaire et constitue un rempart contre les dérives de ce type. En revanche, les menaces de dilution des missions des enseignants entièrement centrées sur la gestion des flux lycéens et

étudiants *via* l'orientation sont bien réelles. Les fondements du métier se trouvent ainsi attaqués par des enseignements disciplinaires dont la stabilité serait tributaire des choix individuels des élèves et une organisation locale d'épreuves d'un examen national qui vont mettre les enseignants en première ligne face aux pressions des parents, des élèves et du chef d'établissement.

À qui peuvent donc bien profiter de tels projets ? Une chose est certaine, les élèves n'en retireraient aucun bénéfice. ●

## Le baccalauréat professionnel, un diplôme déprécié

→ par Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale du SNUEP-FSU, et Axel Benoist, secrétaire national

**À l'origine, le baccalauréat professionnel était un projet ambitieux et innovant. Né en 1985, à une époque où seulement 29 % d'une classe d'âge obtenaient le diplôme, il est aujourd'hui mis à mal par des renoncements politiques successifs qui s'amplifient.**

Dans les années 1980, le chômage des jeunes s'installe progressivement et se répand dans de nombreux secteurs d'activités, surtout pour les non-diplômés, peu à peu rejoints par les titulaires de CAP. En comparaison, les pays européens révèlent un nombre de bacheliers et d'étudiants plus important, ce qui pousse les pouvoirs publics en France à considérer ce faible taux de bacheliers comme un obstacle au développement économique du pays. Le ministère de l'Éducation nationale décide donc de porter son « effort éducatif » sur la généralisation du baccalauréat et se dote de nouveaux objectifs comme celui très médiatisé de 80 % d'une classe d'âge au bac ou encore celui de 100 % d'une classe d'âge au niveau CAP ou BEP. Pour participer à l'objectif des 80 % de bacheliers, à celui d'une élévation du niveau général d'éducation et de qualification et pour retarder l'âge d'entrée sur le marché du travail, les pouvoirs publics créent en 1985 le baccalauréat professionnel. Un véritable défi dans un contexte où, à cette date précise, seuls 29 % d'une classe d'âge obtenaient le diplôme. Ce projet est certes politique mais il est aussi économique et le résultat s'est senti immédiatement : le chômage des jeunes a baissé par leur entrée « repoussée » dans la vie active.

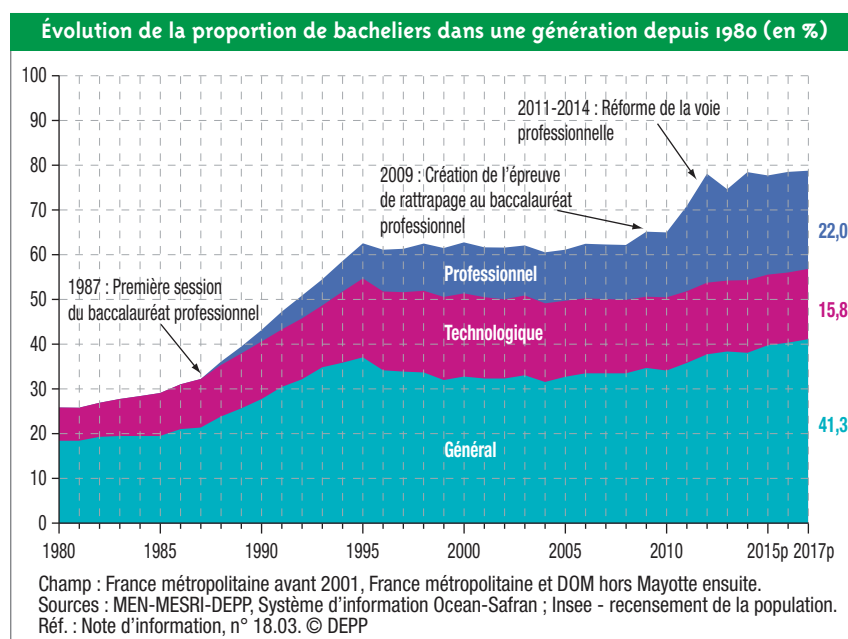
À sa création, le baccalauréat professionnel a été considéré comme innovant et ambitieux. Innovant car pour la première fois, l'alternance sous statut scolaire est institutionnalisée dans le second degré. Les

jeunes effectuent des périodes de stage en entreprise pendant leur cursus. Innovant encore, car ce diplôme se prépare en quatre ans. Enfin et surtout innovant car il a pour vocation première l'insertion professionnelle – les « experts » avait alors évalué que 80 % à 90 % des titulaires entreraient aussitôt dans la vie active. Mais ambitieux aussi car

▼  
**La formation complète et méthodique associant humain, travail et citoyenneté est abandonnée au profit d'une formation court-termiste d'une main-d'œuvre pas ou faiblement qualifiée.**  
 ▲

sa fonction de premier grade universitaire était maintenue et assumée. Cependant, le baccalauréat professionnel a été très vite critiqué : à la fois considéré comme insuffisant scolairement pour poursuivre des études supérieures par les uns et trop scolaire pour un diplôme professionnel par les autres.

Jusqu'au début des années 1990, il a subi un essor rapide, participant au passage à ►►



► l'élimination du CAP au profit du BEP. Mais dès 1992, l'insertion des bacheliers professionnels se dégrade en lien avec la conjoncture économique et une expansion du nombre de diplômés du tertiaire. En 1997, le bilan est mitigé concernant l'accès à l'emploi et considéré comme négatif par le pouvoir concernant les poursuites d'études – 30 % des diplômés souhaitent poursuivre quand un taux de seulement 20 % était attendu.

Au milieu des années 2000, la croissance du bac pro est ralentie (250 000 jeunes préparent un bac pro dont 45 000 en apprentissage). L'hétérogénéité de la voie professionnelle implique des résultats très différents selon les filières concernant les poursuites d'études ou l'insertion professionnelle. La carte des formations participe de cette hétérogénéité : certaines spécialités à moindre coût sont ouvertes massivement (tertiaire administratif notamment) sans prendre en compte ni les besoins des entreprises ni les choix d'orientation des élèves. Considéré alors comme coûteux, non performant, possédant trop de spécialités (80), trop d'examens et trop d'enseignants, le bac pro subit une réforme brutale en 2008 : celle du bac pro en trois ans. Le gouvernement prétend le revaloriser, le mettre à parité avec les autres bacs (la fameuse « *égale dignité des trois voies* ») et mieux assurer le lien avec l'enseignement supérieur.

Cette réforme qui spolie les jeunes d'une année de formation instaure en plus une augmentation du temps passé en entreprise (22 semaines) et une généralisation des CCF. Les heures disciplinaires, notam-

ment en enseignement général, sont fortement réduites par ces dispositifs mais aussi par l'introduction de l'accompagnement personnalisé. La globalisation des heures sur trois ans renvoie à l'autonomie des établissements la responsabilité de leur répartition.

Au final, le bilan de cette réforme, qui n'a jamais été objectivé sérieusement par aucun ministre, a réduit le temps et les contenus d'enseignements, dégradé les conditions de travail des enseignants, augmenté le nombre de spécialités (97) et abouti à la suppression de 5 000 postes dans les LP, soit près de 8 %... Cette réforme a par conséquent altéré fortement les enseignements liés aux savoirs généraux pour donner davantage de place à l'entreprise. Pourtant, cette part de formation citoyenne fortement réduite est toujours considérée trop présente par le patronat et le gouvernement. Ensemble, ils persistent quinquennat après quinquennat à discréditer la voie professionnelle scolaire et mettent en œuvre des dispositifs pour la fragiliser toujours plus.

Actuellement, deux réformes sont de nouveau d'actualité et toutes deux auront des impacts forts sur la formation aux bacs pro. Celle de l'apprentissage (qui fait partie de la future loi apprentissage, formation professionnelle, assurance chômage) et celle de la voie professionnelle scolaire. L'objectif est de favoriser à tout crin le

développement de l'apprentissage aux niveaux V et IV quitte à instrumentaliser les lycées professionnels pour atteindre cet objectif. C'est une mise en concurrence frontale entre les deux voies. Le but premier de la voie pro ne serait plus de former globalement les jeunes mais de les

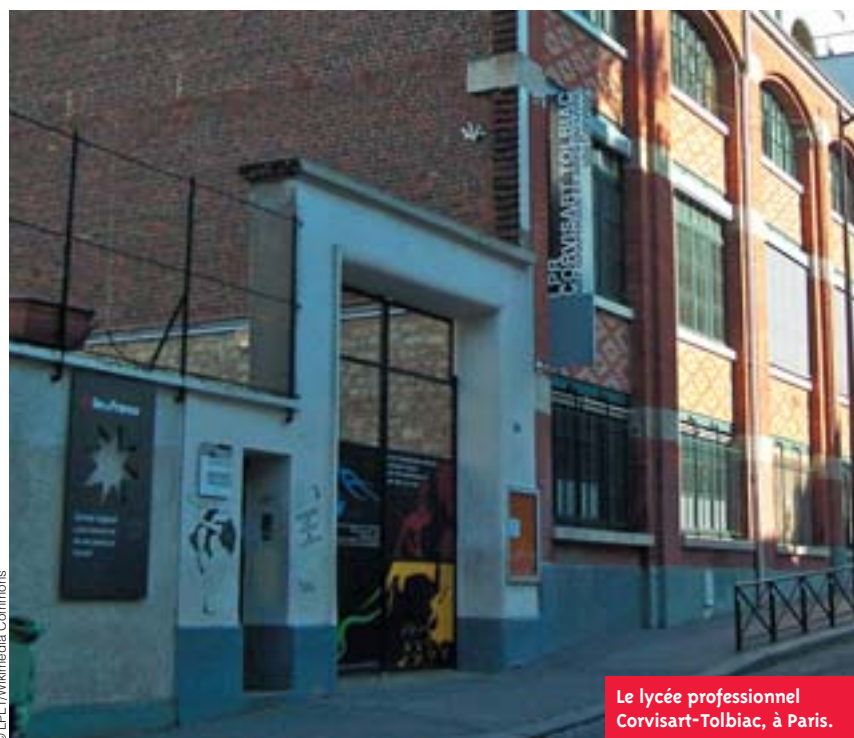
préparer à un poste de travail et de les former aux savoir-être attendus dans les secteurs. Comme à chaque réforme, un objectif est de réduire le nombre de spécialités avec un nouvel argument, cette fois : celui que ce nombre trop important serait la raison du manque d'attractivité de la voie professionnelle – le nombre beaucoup plus important de masters est-il une des causes des difficultés à l'université ?

Le ministère entend aussi créer une seconde organisée en familles de métiers plutôt qu'en spécialités, les lycéens professionnels perdront encore une année de formation. On passerait donc d'un bac pro hier en trois ans à un bac pro en deux ans ! Cette déprofessionnalisation de la formation est en complète contradiction avec l'objectif annoncé d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. La formation complète et méthodique associant humain, travail et citoyenneté est abandonnée au profit d'une formation court-termiste d'une main-d'œuvre pas ou faiblement qualifiée.

Face à ce projet dangereux pour l'avenir scolaire et professionnel des jeunes, le SNUEP-FSU porte d'autres propositions, notamment : des contenus d'enseignement ambitieux pour permettre aux futurs bacheliers professionnels d'appréhender les enjeux et leur place dans leur métier, pour qu'ils puissent être concepteurs et non simples exécutants de leur travail mais aussi pour améliorer leur réussite dans l'enseignement supérieur. Le SNUEP-FSU n'a de cesse de répéter que les jeunes de lycées professionnels sont des lycéens comme les autres et qu'il est grand temps qu'ils bénéficient d'un enseignement de philosophie en terminale.

Ce gouvernement va renforcer la ségrégation et la relégation scolaire de la voie professionnelle. Ensemble, nous devons lui opposer un autre projet, notamment celui très concret de démocratiser enfin notre système scolaire. Et cela passera inéluctablement par une attention rigoureuse et importante que nous devons porter à ce tiers de la jeunesse lycéenne que sont les élèves de la voie professionnelle. ●

▼  
Nous devons porter  
une attention  
rigoureuse et  
importante à ce  
tiers de la jeunesse  
lycéenne que sont  
les élèves de la voie  
professionnelle.  
▲



Le lycée professionnel  
Corvisart-Tolbiac, à Paris.

# Défendre et promouvoir les formations technologiques du lycée

→ par Thierry Reygades, secrétaire national du SNES-FSU responsable du secteur enseignements technologiques - formation professionnelle

**Mises en place pour répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée de la part des entreprises, les formations technologiques diplôment environ 20 % des bacheliers. À la demande du ministre de l'Éducation nationale, Pierre Mathiot a remis, en janvier 2018, un rapport censé poser les bases d'un « nouveau baccalauréat ». Quelle place les séries technologiques y occupent-elles ?**

Les formations de la voie technologique ont été construites historiquement pour fournir aux entreprises l'encadrement intermédiaire dont elles avaient besoin entre le début de la révolution industrielle et les Trente Glorieuses. Pendant cette période, elles se sont structurées pour converger vers le schéma du lycée classique et moderne et déboucher sur des baccalauréats de techniciens, puis sur des bacs technologiques. Pour répondre à la nécessaire élévation de qualification des cadres, les lycées techniques ont mis en place des formations supérieures complémentaires qui ont été transformées en BTS, diplômes des métiers d'art, diplômes de comptabilité-gestion...

Aujourd'hui, réparties en sept séries : industrielle, éco-gestion, sciences sanitaires et sociales, sciences de laboratoire, arts appliqués, hôtellerie-restauration, technologie de la musique et de la danse, elles diplôment environ 20 % des bacheliers (128 109 en 2017, selon la DEPP), et 250 000 bacheliers optent chaque année pour une formation en BTS. Si la moitié des titulaires de BTS poursuivent des études en licence ou en grandes écoles, l'insertion professionnelle reste de bonne qualité avec un taux d'emploi de l'ordre de 83 %, selon les chiffres du Céreq.

## Le rapport Mathiot et les séries techno

Publié mercredi 24 janvier, le rapport Mathiot, « Baccalauréat 2021 »<sup>(1)</sup>, était censé poser les bases d'un « nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles ». En vérité, conçue pour un lycéen qui serait autonome avant d'apprendre à l'être, capable de faire des choix éclairés qui guideront son avenir, suffisamment critique pour éviter les mirages et ne pas être aveuglé par les miroirs aux alouettes, la nouvelle organisation aurait pour conséquence d'éloigner du lycée les élèves qui bénéficient aujourd'hui des formations technologiques.

Pas nécessairement incluses dans la première commande du ministre d'« une mission de réflexion sur l'avenir du baccalauréat »<sup>(2)</sup>, les séries technologiques ont été intégrées par Pierre Mathiot, qui précise que « le point d'entrée de notre travail concerne donc la réforme du baccalauréat général et du baccalauréat

Le lycée général et technologique Turgot, à Paris.



© Ralf Treiner/Wikimedia Commons

technologique. Ils sont aujourd'hui passés par environ 380 000 candidats pour la voie générale et 140 000 pour la voie technologique et réussis par environ 91 % d'entre eux. Plus de 90 % des lauréats poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur »<sup>(3)</sup>. Le baccalauréat professionnel reste en dehors de la réflexion car traité dans des missions complémentaires sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage. Au-delà de la prise en compte dans le champ de la réflexion, les séries technologiques inspirent l'auteur pour l'évaluation finale du baccalauréat : « Dans une certaine mesure, le grand oral peut être considéré comme une version nouvelle et plus ambitieuse, construite au croisement des TPE et de l'oral sur projet des séries technologiques. » Malheureusement, l'objectif de « faire disparaître la distinction pratique et normative entre baccalauréat général et baccalauréat technologique » est rapidement posé, même s'« il faut préserver les spécificités fortes des séries technologiques, notamment les formes particulières de pédagogie, dont il apparaît qu'elles conviennent à une bonne partie des élèves et de leurs professeurs ».

## Les choix catastrophiques du ministre Blanquer

À partir des travaux de Pierre Mathiot, le ministre de l'Éducation nationale a présenté son projet : transformation des séries générales en parcours

individualisés construits autour d'un tronc commun et de disciplines de spécialité, et maintien apparent des actuelles séries technologiques. Il faut attendre les propositions sur le bac pour voir à quel point les séries technologiques risquent d'être effacées du lycée. Les choix faits

▼  
L'existence même des formations technologiques est remise en cause, dans leurs finalités, dans leurs pratiques pédagogiques et dans leur structure.  
▲

pour les disciplines évaluées en cours d'année dans le cadre du tronc commun et celles évaluées en fin de formation entraînent la disparition des spécialités des bac STI2D, STMG, et STL, et appauvrissent le poids des enseignements technologiques de l'ensemble des séries : il n'y aurait plus d'architecture, de systèmes numériques, d'énergies en termes de spécialités dans l'industriel, plus de commerce, de ressources humaines, de système d'information en éco-gestion, l'enseignement des sciences sanitaires et sociales serait encore réduit et dénaturé.

Ainsi, en dépit de ces atouts, l'existence même des formations technologiques est encore remise en cause, dans leurs finalités, dans leurs pratiques pédagogiques et dans leur structure, à travers les projets gouvernementaux sur le bac, sur l'enseignement supérieur, sur la formation professionnelle et l'apprentissage. ●

(1) [cache.media.education.gouv.fr/file/Janvier/44/3/bac\\_2021\\_rapport\\_Mathiot\\_884443.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/Janvier/44/3/bac_2021_rapport_Mathiot_884443.pdf).

(2) Extrait de la lettre de mission du ministre J.-M. Blanquer à Pierre Mathiot.

(3) Extrait du rapport Mathiot. Toutes les citations qui suivent en sont extraites.

# Le nouveau bac général va accroître les inégalités

→ par Nathalie Lebrun, secrétaire nationale

**La réforme du baccalauréat va avoir des conséquences désastreuses sur l'égalité des chances des lycéens en termes d'orientation et d'accès aux études supérieures. Inégalités entre élèves, selon les zones géographiques, entre lycées de grande ville et lycées de zone rurale, favorisant ainsi la création de parcours d'élite.**

« Nous voulons offrir plus de choix aux élèves, éviter les hiérarchies artificielles entre les séries L, ES, S », a déclaré le ministre Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de presse du 14 février 2018. À côté du tronc commun<sup>(1)</sup>, les élèves choisiront trois spécialités en première et deux en terminale parmi onze spécialités<sup>(2)</sup> qui leur seront proposées. Le système « majeure/mineure » évoqué dans le rapport Mathiot<sup>(3)</sup> s'est ainsi transformé en parcours personnalisés avec une orientation précoce qui risque d'interdire tout droit à l'erreur. En effet, l'élève devra faire le choix comélien d'abandonner une spécialité en début de terminale. Notons que l'offre des spécialités risque d'être réduite compte tenu de l'austérité budgétaire grandissante des lycées et en raison de la réduction drastique du nombre de postes d'enseignants à la rentrée 2018<sup>(4)</sup>. Mais qu'à cela ne tienne : le ministre propose à l'élève de se déplacer dans d'autres lycées pour suivre les spécialités qu'il souhaite ! Il faut s'attendre à une aggravation des inégalités entre lycées de grande ville (et/ou de prestige) et lycées de zone plus rurale (ou territoire défavorisé) : moins de spécialités offertes pour ces derniers et pas de possibilité de se déplacer pour en suivre d'autres dans un lycée mieux loti.

## Remise en cause des SES

Du côté des disciplines, les risques ne sont pas moins grands. Les sciences économiques et sociales (SES), par exemple, risquent d'être marginalisées : elles étaient auparavant au centre de la filière ES, qui disparaît avec les autres filières générales et technologiques. Dans la réforme, choisies comme « majeures », elles ne pourraient être associées qu'avec un nombre très limité d'autres disciplines, ce qui réduit la probabilité qu'elles soient choisies et limite fortement les possibilités de poursuite d'études. Par ailleurs, une nouvelle fois, les SES sont attaquées comme discipline associant

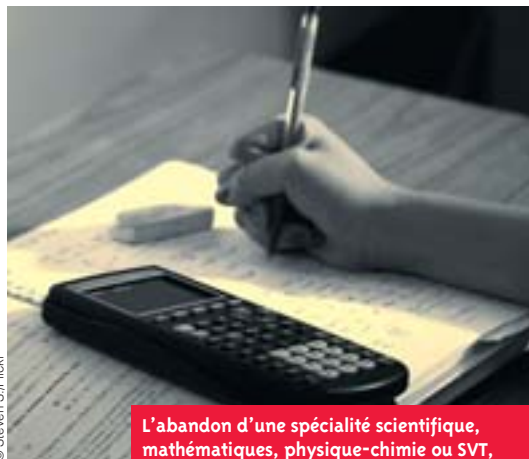
les approches de plusieurs sciences humaines et sociales (économie, sociologie, sciences politiques) : les sciences politiques sont associées à l'histoire-géographie. Est-ce une façon de recentrer encore les SES sur l'enseignement de l'économie pour satisfaire aux demandes répétées du patronat ?<sup>(5)</sup>

L'abandon d'une spécialité scientifique (mathématiques, physique-chimie ou SVT) en terminale pour les élèves se spécialisant en « sciences » va à l'encontre d'une formation pluridisciplinaire nécessaire pour comprendre les développements récents des sciences où l'interface entre les disciplines scientifiques est devenue prépondérante. Le faible volume horaire de l'enseignement scientifique du tronc commun<sup>(6)</sup> ne permettra pas aux élèves se spécialisant dans les « humanités » d'acquérir les bases et méthodes scientifiques nécessaires pour comprendre les choix sociétaux. La philosophie, bien que grande gagnante en termes de volume horaire, ne sera plus enseignée de manière progressive sur les trois années de lycée et risque de devenir une affaire de spécialiste. Au sein des établissements, une bataille des disciplines dans le cadre d'un budget contraint va conduire à supprimer les plus onéreuses et celles qui seront considérées peu propices à l'insertion professionnelle.

Le nouveau lycée – et donc le bac 2021 – va finalement renforcer les hiérarchies, favorisant ainsi la création d'un parcours d'élite.

## Vers un lycée hyper spécialisé

En invoquant la liberté de choix de l'élève, le ministre impose à la société un lycée hyper spécialisé qui va forcément limiter le choix des licences accessibles au lycéen. Va-t-on encore pouvoir garder les portails scientifiques larges puisque les bacheliers seront déjà spécialisés ? Sur quels savoirs pourront s'appuyer les étudiants entrant en licence de SES, ou encore de droit, là où les bacheliers de SES formaient le vivier principal ? La réforme du baccalauréat, qui enferme les jeunes dans des



© Steven S. Flickr

L'abandon d'une spécialité scientifique, mathématiques, physique-chimie ou SVT, en terminale pour les élèves se spécialisant en « sciences » va à l'encontre d'une formation pluridisciplinaire.

spécialisations précoces, ne leur permettra pas de répondre aux « attendus »<sup>(7)</sup> très larges des licences. Elle paraît en outre contradictoire avec le développement de portails pluridisciplinaires dans le supérieur.

Le nouveau lycée – et donc le bac 2021 – va finalement renforcer les hiérarchies, les meilleurs élèves se précipitant vers les sciences dites « dures », favorisant ainsi la création d'un parcours d'élite. En laissant la liberté de choix à chacun, derrière le slogan de la personnalisation des parcours se profile le renforcement des inégalités, en particulier par la reconduite de chaque élève à son « goût », c'est-à-dire aux déterminations sociales qui le constituent. Par le jeu des options choisies dès la seconde, le lycéen ou la lycéenne pourrait ainsi se voir privé.e de la première condition d'une émancipation réelle de la personne, qui est conditionnée par la possibilité d'un choix éclairé de son avenir. Ce nouveau système éducatif bac-3/bac+3 risque d'aller à l'encontre d'un accès à la formation du supérieur de son choix pour tous et toutes et marquerait un coup d'arrêt de la démocratisation de l'enseignement supérieur. ●

(1) À ce jour, les disciplines enseignées seraient : français, philosophie, histoire-géographie, enseignement moral et physique, deux langues vivantes, sport, humanités scientifiques et numériques, cette dernière devrait être rebaptisée « enseignements scientifiques ».

(2) À ce jour, les spécialités proposées seraient : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques, sciences économiques et sociales, humanités-littérature-philosophie, langues et littératures étrangères, écologie-agronomie et territoires, arts, sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques.

(3) Rapport Mathiot : [cache.media.education.gouv.fr/file/Janvier/44/3/bac\\_2021\\_rapport\\_Mathiot\\_884443.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Janvier/44/3/bac_2021_rapport_Mathiot_884443.pdf).

(4) – 20 % en moyenne : [www.snes.edu/Postes-offerts-aux-concours-de-recrutement-2018.html](http://www.snes.edu/Postes-offerts-aux-concours-de-recrutement-2018.html).

(5) [www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article153](http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article153).

(6) 2 heures par semaine alliant mathématiques, physique-chimie, SVT en lien avec le numérique.

(7) [cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/16/8/AttendusLicence\\_12-12-2017\\_867168.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/16/8/AttendusLicence_12-12-2017_867168.pdf).

# Le ministère aux ordres de la CPU

→ par Marie-Jo Bellosta, Nathalie Lebrun, Françoise Papa, Michel Carpentier, secteur Situation du personnel

Le ministère a transmis un courrier en date du 13 février 2018 aux présidents d'université et aux chefs d'établissements d'enseignement supérieur concernant la procédure du suivi de carrière. Un dispositif qui constitue une nouvelle atteinte au statut des enseignants-chercheurs.

Le courrier du ministère daté du 13 février 2018 et adressé aux présidents d'université et aux chefs d'établissements d'enseignement supérieur est composé de deux parties. La première est un pseudo-bilan de la mise en œuvre de la campagne 2017 sans aucun retour sur les mesures d'accompagnement mises en œuvre.

Le SNESUP dénonce le parti pris du ministère qui effectue des statistiques à partir des dossiers examinés (1 989) pour faire oublier que plus de 60 % des collègues (3 963) ont refusé de participer à cette procédure. La deuxième partie présente les nouvelles modalités de la procédure de la campagne 2018 proposée par la CPU : tous les établissements sont concernés chaque année par le suivi de carrière pour quelques-unes de leurs sections ; les enseignants-chercheurs (EC) concernés sont ceux relevant de ces sections qui ont plus de cinq ans dans le corps, âgés de moins de 62 ans et qui n'ont pas bénéficié d'une promotion dans les cinq dernières années.

Le SNESUP relève que le ministère, pour satisfaire la CPU, modifie en cours d'année une procédure et un ca-

lendrier inscrits dans sa propre circulaire du 31 octobre 2017.

Une note d'information sur le suivi de carrière à destination des EC est en annexe III du courrier.

**Cette note d'information est trompeuse :**

❶ **Négation même de toute confidentialité :** la confidentialité est partagée entre l'EC, l'établissement et la section CNU.

❷ **Absence de cadrage politique national et de moyens attribués à ce dispositif :** aucun élément ne permet de penser que la procédure actuelle permettra de valoriser les activités d'un collègue ou de répondre à ses difficultés.

Le piège de la soumission.



Le SNESUP dénonce ce dispositif qui met à mal l'égalité de traitement dans la gestion des carrières des enseignants-chercheurs.

❸ **Aucune garantie sur l'usage qui sera fait de l'avis du CNU ni sur sa durée de conservation dans le dossier administratif individuel de l'enseignant-chercheur :** cet avis comprendra un volet à destination de l'EC et un autre destiné à l'établissement qui pourra être consulté par l'EC.

❹ **Une gestion de la carrière des EC aux chefs d'établissement :** l'avis du CNU est seulement transmis au président de l'université et à son service RH, ignorant que la seule instance locale habilitée à se prononcer sur la carrière des EC est le CAC en formation restreinte (ou

l'organe en tenant lieu). Le SNESUP dénonce ce dispositif qui met à mal l'égalité de traitement dans la gestion des carrières des enseignants-chercheurs, et qui constitue une nouvelle atteinte au statut des enseignants-chercheurs. Il appelle : les élus SNESUP-FSU des sections CNU à ne pas participer à l'examen des dossiers de suivi de carrière ; ses adhérents et l'ensemble des collègues à ne pas remplir leur rapport d'activité *via* l'application Alya et à se rapprocher de leurs sections syndicales pour organiser collectivement l'expression de leur refus de se soumettre à cette procédure. ●

## LE SUIVI DE CARRIÈRE POUR 2018 (CONNU À CE JOUR) SELON LES SECTIONS CNU

❶ Les 01, 02, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 12, 13, 14, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 64, 70, 71 et 72 confirment le refus de procéder au suivi de carrière.

❷ Les 28, 29 (pas de dépôt de dossier dans l'application et envoi direct aux rapporteurs), 30, 31, 33, 34, 37, 60 (pas d'avis à l'établissement), 61, 62, 63, 65, 66, 68, 69, 74 mettront en œuvre le suivi de carrière.

❸ Les 15, 16, 27, 32, 35, 36 le font sur la base du volontariat.

❹ Les 11, 17, 20, 21, 23 et 73 ont refusé le suivi l'année dernière et sont en attente de décision pour 2018.

Le SNESUP-FSU rappelle qu'il soutiendra, localement et nationalement au travers de sa cellule juridique, tous les collègues qui feraient l'objet de tentatives de pressions et de mesures de rétorsion administratives.

Pour plus d'informations, pensez à consulter régulièrement notre dossier spécifique concernant le suivi de carrière sur le site [snesup.fr](http://snesup.fr).

RETROUVEZ CET ARTICLE DÉVELOPPÉ À CETTE ADRESSE

[www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/article\\_long\\_suivi\\_de\\_carriere.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/article_long_suivi_de_carriere.pdf)

# La sélection est pavée de bonnes intentions

→ par Michel Maric, membre du Bureau national

Quoi de commun entre Miss France, un universitaire ou le participant à une émission de télévision telle que *Top Chef* ? Le concours, répond Annabelle Allouch, dans un ouvrage particulièrement stimulant<sup>(\*)</sup>.

Consacrant le poids du classement scolaire, pérennisant et renforçant la hiérarchie et la reproduction sociales, le concours, figure légitime de la méritocratie républicaine, s'est imposé comme la principale mesure du mérite individuel. Et il se diffuse encore vers de nouveaux espaces, bien au-delà des grandes écoles. Cet ouvrage d'Annabelle Allouch sonne l'alerte sur la frénésie de sélection et la mise en concurrence généralisée dont nous sommes tout autant les produits que les victimes. Bien que le concours soit paré de toutes les vertus (anonymat, exigence intellectuelle, égalité des chances, méritocratie), son omniprésence « *ne va pas sans poser de problèmes* » susceptibles d'ébranler les fondements mêmes d'un système démocratique.

## LE RECOURS À LA SÉLECTION, UN MODE DE RÉGULATION POLITIQUE

Dans ce travail, l'auteure considère comme concours « *toutes les épreuves de sélection qui marquent l'entrée dans un statut ou un accès à un bien, après l'organisation d'une compétition plus ou moins sévère* ». La « *société du concours* » apparaît ainsi comme celle « *qui valorise le concours académique comme un mode de mesure légitime des individus* ». Cette généralisation du concours à l'œuvre dans la plupart des pays (et qui se diffuse même dans des espaces où on ne l'attend pas) encourage un recours à la sélection qui devient un véritable mode de régulation politique : ainsi, « *loin de ses référents démocratiques et républicains, la sélection poursuit les objectifs de gestion des flux portés par les institutions et ceux de distinction sociale sur un marché du travail de plus en plus tendu* ».

Depuis le travail de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron mettant en évidence dès 1964 le caractère profondément inégalitaire des concours *via* les logiques de reproduction des positions sociales de ceux qui détiennent déjà



Une lecture qui s'impose pour prendre parfaite et pleine mesure des enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

les ressources et les biens les plus prisés (*Les Héritiers*), l'importance à la fois symbolique et économique du concours semble s'être accélérée. L'auteure note ainsi : « *Sur un marché du travail incertain, le diplôme protège du chômage, mais la sélection, elle, distingue*. » Puis, « *cet avantage, parce qu'il redouble l'effet de l'origine sociale sur la trajectoire, se maintient tout au long de la carrière* ». In fine, « *la rentabilité de la sélection ne se traduit pas seulement en termes de valeur symbolique, elle ne marque pas seulement la dignité sociale du salarié. Elle affecte aussi sa valeur économique* ».

Pour ce qui concerne l'université, l'auteure le souligne : la sélection peut non seulement amplifier les inégalités sociales mais aussi être parfaitement

contre-productive puisqu'elle ne garantit en rien la réussite des étudiants. C'est bien « *l'augmentation des moyens financiers et humains (qui) apparaît comme une manière beaucoup plus certaine d'assurer à la fois un objectif social d'équité et un objectif économique de "performance"* ». Que financer ? L'engagement dans l'enseignement (et non uniquement dans la recherche) des enseignants-chercheurs, l'accroissement des heures de travaux dirigés, les missions des personnels dits « de support », celles des cadres administratifs intermédiaires et des secrétariats pédagogiques qui sont souvent les premiers interlocuteurs des étudiants de première année. Reconnaître et revaloriser ces tâches, souligne Annabelle Allouch, « *permettrait de rappeler le rôle crucial de ces personnels à l'université, tout en répondant aux besoins des étudiants* ».

## L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE PAS SI ROYALE

Enfin, dans un contexte où l'apprentissage semble être promu comme la voie royale (pour les étudiants issus de classes populaires), « *la reconnaissance des compétences techniques ou acquises dans un milieu professionnel ne valorise pas nécessairement (...) les candidats les plus académiquement fragiles, c'est-à-dire ceux qui seront le moins à même de présenter leurs compétences sous une forme acceptable par l'institution ou par le corps* ».

À l'heure de la mise en œuvre de Parcoursup dans nos universités et d'une tentative de généralisation de la sélection dans tout le service public d'enseignement supérieur, voilà une lecture qui s'impose pour prendre parfaite et pleine mesure des enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. ●

(\*) Annabelle Allouch, *La Société du concours. L'Empire des classements scolaires*, Paris, Le Seuil, Coll. « La République des idées », 2017.

ÉLECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS (1/3)

# Une situation critique pour la recherche

→ par Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS-FSU, et Alet Valero, coresponsable du secteur Recherche du SNESUP-FSU

Nous ouvrons ce dossier qui comportera plusieurs volets sur la période des élections. Nous avons choisi de donner la parole au SNCS-FSU dont le congrès (29 nov. -1<sup>er</sup> déc. 2017) a mis en évidence des analyses qui se superposent quasiment aux nôtres. Soyez juges. Vous pouvez retrouver l'ensemble des travaux du congrès sur le site du SNCS (sncs.fr).

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,217 % du PIB consacré à la R&D, d'après l'OCDE dans l'édition 2017 de son rapport « Research and Development Statistics », la France reste très en deçà de l'objectif de 3 % défini en 2002 au sein de la stratégie européenne. La volonté de « rentabiliser » la recherche publique, engagée en 2003 par les gouvernements de droite, a conduit à installer la compétition dans la communauté scientifique et à piloter l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) pour les orienter vers des objectifs finalisés à court terme : après avoir fait voter le Pacte pour la recherche en 2006 et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités en 2007, la droite a lancé la politique dite « de l'excellence » puis celle du grand emprunt en 2010. L'arrivée d'un gouvernement de gauche en 2012 permettait d'espérer un changement de politique pour l'ESR. Au contraire, la loi relative à l'ESR de 2013 est restée dans la continuité des lois précédentes. Elle s'est focalisée sur des objectifs de pur marketing comme celui de faire progresser certains sites universitaires dans les classements internationaux en prônant l'« excellence » et la concentration des structures universitaires pour améliorer leur « visibilité ». Elle a ainsi renforcé le



La France reste très en deçà de l'objectif de 3 % défini en 2002 au sein de la stratégie européenne.

▼ Ces politiques ont considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels. ▲

« mille-feuille » institutionnel en créant des regroupements d'établissements souvent incohérents, qui ouvrent la voie à un ESR à deux vitesses structuré en une vingtaine de pôles universitaires de recherche, les autres centres universitaires ayant vocation à se concentrer sur les formations de premier cycle et les formations professionnalisantes d'intérêt local. La principale « ambition » en matière de recherche de la loi de 2013 a été de survaloriser le « transfert technologique » et l'« innovation ». Pour le reste, la loi a transformé *a minima* l'AERES en HCERES

en permettant le retour des prérogatives d'évaluation des unités de recherche aux organismes (modification des décrets des EPST) et a pérennisé les structures d'« excellence », le rôle de l'ANR et plus généralement le pilotage de la recherche sur projets. Face à cette situation, l'absence de remise en cause du crédit d'impôt recherche (CIR), pire le blocage du rapport d'enquête parlementaire sur le

CIR en 2015, énorme détournement de financement public, ont profondément et légitimement heurté la communauté scientifique.

Ces politiques ont considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels de l'ESR, statutaires et contractuels, et des doctorants, sou-

mis à des contraintes ubuesques toujours plus complexes :

- un financement de la recherche totalement empiété par des appels à projets ;
- la survalorisation du management au détriment de la pratique de la recherche et des compétences scientifiques et techniques ;
- une perte de sens pour la mise en œuvre et la réalisation des missions par les personnels ;
- la baisse des effectifs titulaires et l'augmentation des effectifs en CDD et de jeunes en situation de précarité ;

- un morcellement considérable des structures de recherche et un alourdissement de la gestion administrative ;
- la transformation de l'évaluation scientifique de conseil en une évaluation technocratique de sanction ;
- des rémunérations trop faibles et l'amplification des inégalités salariales avec des primes modulables (RIFSEEP et PEDR) ;
- la mise en concurrence des individus et des laboratoires au détriment de la collaboration et de l'organisation en équipes ;
- le remplacement des instances élues par des agences et des conseils composés d'experts dont la nomination opaque procède de décisions ministérielles : le HCERES, l'ANR, les Idex et les Alliances en sont les principaux avatars. Cette politique ignore totalement le fonctionnement des laboratoires et de la recherche de base jusqu'à mettre en péril la recherche publique et sa principale mission : le développement et la libre diffusion des connaissances, à l'heure où la culture scientifique est fortement menacée. ●

**CALENDRIER CNRS 2018**

- Dates limites :**
- candidatures : 23 avril, dépôt des formulaires de candidature individuelle et des CV (CH) ;
  - dépôt des professions de foi : 25 avril ;
  - vote : 4 juin-9 juillet.

**FORUM SOCIAL MONDIAL DE SALVADOR DE BAHIA (BRÉSIL)**

# Une nouvelle page de l'altermondialisation ?

→ par Marc Delepouve, membre du Bureau national du SNESUP-FSU, secrétaire général adjoint de la FMTS

Né à Porto Alegre (Brésil) en 2001 à l'initiative de plusieurs associations altermondialistes, dans le but de créer un forum parallèle au Forum économique mondial, le Forum social mondial (FSM) se réunit depuis régulièrement tous les ans ou tous les deux ans.

Le 13<sup>e</sup> Forum social mondial (FSM) – 6<sup>e</sup> édition en terre brésilienne – s'est déroulé à Salvador de Bahia, du 13 au 17 mars 2018. Le 1<sup>er</sup> FSM s'était tenu à Porto Alegre, en 2001 ; nous étions alors à quelques mois de l'élection de Lula, un souffle d'espoir balayait le Brésil. Dix-sept ans plus tard, le néolibéralisme s'est durci. De l'Europe aux Amériques, austérité, autoritarisme et violence politique s'intensifient. Au Brésil, ces dernières années, de nombreux leaders des mouvements sociaux ont été assassinés. La série de meurtres avait épargné le monde politique jusqu'au 14 mars 2018, date de l'assassinat de Marielle Franco, militante du Parti socialisme et liberté (PSOL, scission de la gauche du Parti des travailleurs de Lula), et conseillère municipale de Rio de Janeiro. Marielle était notamment engagée contre les meurtres commis par la police dans les favelas. Deux semaines plus tard, le 27 mars, la caravane du précandidat Lula était l'objet de tirs, heureusement sans victime. En France, si la situation n'est pas comparable, les évolutions le sont, ce qu'illustrent les

violences à l'encontre des mobilisations dans les universités, qu'elles soient policières ou le fait de groupes d'extrême droite. La répression des mouvements d'opposition au néolibéralisme était un thème majeur de ce FSM. Les activités se sont interrompues le 14 mars, à la suite de l'assassinat de Marielle, le temps d'une marche silencieuse. Cependant, le contexte mondial est contradictoire. Un trait distinctif du FSM de Salvador a été le dynamisme des mouvements de femmes. Quelques jours auparavant, le 8 mars, Buenos

Aires avait vu une manifestation contre les violences faites aux femmes d'une ampleur inédite, alors que l'Espagne connaissait sa première grève générale pour l'égalité salariale et contre « *le harcèlement et la violence machistes* ». Développement puissant des mou-

vements de femmes en Amérique latine, sur le sous-continent indien, en Afrique... hashtag MeToo, tournant social, culturel et politique international, un nouveau chapitre du féminisme s'ouvre. Particulièrement politisé en Amérique latine, il y établit des ponts avec d'autres thématiques, dont notamment les droits de toutes les populations victimes de discrimination. Il a ainsi pris une place centrale dans le FSM de Salvador et tonifie l'altermondialisation.

Ce FSM, comme les précédents, a d'abord été un événement territorial. Une très grande majorité des participants venaient de l'État de Bahia, mais aussi d'autres régions du Brésil. La plupart des Brésiliens étaient jeunes, vraisemblablement des étudiants ; le FSM est un excellent lieu de politisation. Les autres participants venaient surtout

d'autres pays d'Amérique latine, et quelques autres délégations dépassaient chacune une centaine de personnes (Allemagne, Espagne, France, Maroc, Québec, Suisse). Plusieurs ONG africaines et asiatiques étaient également présentes.

L'avenir du FSM et de l'altermondialisation était au cœur de la réflexion. La nature du Forum du FSM, événement ponctuel d'échanges et de recherche de convergence entre acteurs, sans expression collective de l'ensemble du Forum ni décision de campagne d'actions, semble devoir perdurer. Dans le même temps, se font sentir le besoin et l'urgence de stratégies et de campagnes internationales en capacité de peser sur le réel et d'imposer une autre mondialisation, pour les droits sociaux et humains, pour la solidarité mondiale et la paix, pour l'environnement, pour la démocratie et l'émancipation des personnes et des sociétés. Un élément de réponse est Intercol (intercoll.net), « *espace ouvert de débat, d'échange et de mobilisation des mouvements sociaux et citoyens* ». Intercol «  *vise à participer à l'émergence progressive d'un nouvel "intellectuel collectif international"* ».

Représentant du SNESUP-FSU et de la FMTS, j'ai été sollicité pour cofonder un groupe de travail thématique d'Intercol sur « *Sciences, société et démocratie* ». Le Forum mondial sciences et démocratie (FMSD) a tenu sa 5<sup>e</sup> édition durant le FSM. Une déclaration finale est en cours de rédaction. Intercol et son nouveau groupe de travail pourraient donner lieu à une activité altermondialiste continue sur le thème « *Sciences, société et démocratie* », avec des rendez-vous ponctuels lors de chaque FMSD. Le rôle du savoir, de la science et des technologies dans les évolutions de l'humanité est déterminant à bien des égards ; cette triple thématique doit être prise à bras-le-corps par le mouvement en gestation que constitue l'altermondialisation. ●

▼  
**Le féminisme a pris une place centrale dans le FSM de Salvador et tonifie l'altermondialisation.**  
 ▲



Affiche en hommage à Marielle Franco, militante du PSOL et conseillère municipale de Rio de Janeiro, assassinée le 14 mars 2018.

© Allison Barboza



# Procès d'étudiants sahraouis à Marrakech

→ par Sébastien Boulay, maître de conférences en anthropologie à l'université Paris Descartes

Emprisonnés pour homicide involontaire, quinze étudiants sahraouis dénoncent le caractère politique de leur procès et les conditions illégales de leur détention. Une mission internationale d'observation a été mise en place à l'occasion du procès en appel.

J'ai participé le 13 février 2018, avec l'appui du SNESUP, à une mission internationale d'observation du procès en appel d'un groupe de quinze étudiants sahraouis arrêtés en janvier 2016 et condamnés le 9 mai 2017, après douze reports de leur procès, à des peines de dix et trois ans d'emprisonnement pour homicide involontaire sur un civil marocain au cours d'une manifestation pacifique à Marrakech qui aurait dégénéré. Depuis plus de deux ans, ces quinze étudiants, incarcérés à la prison de l'Oudaya près de Marrakech, ne cessent de clamer leur innocence et de dénoncer l'absence totale de preuves de leur culpabilité, le caractère politique de leur procès et les conditions illégales de leur détention. Depuis janvier 2016, les étudiants ont fait cinq grèves de la faim, dont une de plus de quarante jours, exigeant une amélioration de leurs conditions de détention, la possibilité de poursuivre leurs études et un procès digne de ce nom.

Cette mission d'observation a permis d'assister à l'audience du procès en appel et de rencontrer quelques familles de prisonniers. Le mardi 13 février, les quinze étudiants sont entrés dans la salle d'audience de la cour d'appel de Marrakech en chantant des slogans indépendantistes sahraouis et des messages fustigeant l'absence de justice au Maroc. Au cours de l'audience, Abdelmoula el-Hafidi, l'un des quinze étudiants, a pris la parole pour mettre en cause la responsabilité de l'administration judiciaire et pénitentiaire marocaine dans la dégradation de leur état de santé, ce que le président de séance n'a pas commenté. À la demande de la défense, le procès a été reporté au 13 mars afin de permettre à des avocats sahraouis d'assurer leur défense. Les familles des prisonniers n'ont pu braver le cordon de policiers que très difficilement durant les dernières minutes de l'audience.



En soutien aux prisonniers, des jeunes Sahraoui.e.s ont entonné des chants politiques devant la cour d'appel de Marrakech.

© S. Boulay

À l'extérieur du tribunal, un groupe d'une quarantaine de jeunes Sahraoui.e.s entonnaient des chants politiques en cercle, entourés par un cordon de forces de l'ordre assez nombreuses (voir photo). Une contre-manifestation d'étudiants marocains voyait le jour à côté. Le tout pouvant apparaître à l'observateur non averti comme une preuve de liberté d'expression au Maroc...

Cette mission a permis de constater, d'une part, l'incapacité de la justice marocaine, depuis deux ans, à montrer le moindre élément crédible étayant l'accusation ; d'autre part, l'empêchement des familles des prisonniers d'assister à l'audience du 13 février 2018, pourtant publique ; enfin, la situation sanitaire et psychologique des étudiants, dont les condi-

tions de détention (tortures physiques et psychologiques lors des interrogatoires, négligence médicale de la part de l'administration pénitentiaire, tracasseries diverses imposées aux prisonniers et à leurs proches...) violent ouvertement les standards minimaux de traitement des prisonniers exigés par les Nations unies (Nelson Mandela Rules).

Malgré les moyens policiers déployés par les autorités marocaines pour donner à ce procès des apparences de fonctionnement normal, nous ne pouvons que souligner le

caractère arbitraire de l'incarcération de ces jeunes, dont la vie universitaire et personnelle sera inévitablement lourdement impactée par leur emprisonnement. Ces graves « irrégularités » sont malheureusement le lot des cinquante-cinq prisonniers politiques sahraouis qui croupissent dans les geôles marocaines, parmi lesquels les dix-neuf détenus du groupe de Gdeim Izik, incarcérés depuis plus de sept ans sans avoir eu droit à un procès digne de ce nom. Elles s'inscrivent en totale violation de l'article 23 de la Constitution marocaine relative au droit à un procès juste et au respect de la présomption d'innocence d'une part, de la convention contre la torture (CAT), pourtant ratifiée par le royaume du Maroc, d'autre part, mais aussi du droit humanitaire international (DHI) qui exige que les prisonniers issus d'un « territoire non autonome » (cas du Sahara occidental) soient jugés sur ce territoire et en aucun cas sur le sol de la puissance occupant ce même territoire. Pour mémoire, le Sahara occidental est le dernier territoire en Afrique en attente de décolonisation, où un référendum d'autodétermination doit être organisé sous l'égide des Nations unies depuis... 1991, contrepartie du cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario signé la même année.

Le 13 mars, le procès en appel a été une nouvelle fois reporté, ce qui ne nous empêche pas de suivre de près l'évolution de la situation des étudiants et de tenter de mobiliser de nouveaux observateurs et défenseurs des droits de l'homme autour de leur combat. ●

▼  
**Nous ne pouvons que souligner le caractère arbitraire de l'incarcération de ces jeunes, dont la vie universitaire et personnelle sera lourdement impactée par leur emprisonnement.**  
 ▲

# Le complotisme ravage une société en mal de confiance

→ par Albert Herszkowicz, collectif Memorial 98<sup>00</sup> dédié à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les négationnismes

Le complotisme propose une vision de l'histoire perçue comme le produit de l'action d'un groupe occulte agissant dans l'ombre. Il plonge ses racines dans des idéologies réactionnaires.

Selon les historiens, la première théorie du complot fut celle qui se répandit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la Révolution française. Elle n'aurait pas résulté d'un mouvement populaire mais d'une conspiration antichrétienne. Mais c'est aussi le symptôme d'un désir de transparence, dans une démocratie en crise de défiance.

## LE CHOC DU 11 SEPTEMBRE 2001

Dans son livre, Marie Peltier<sup>(2)</sup> situe le retour en force du complotisme au lendemain du choc des événements du 11 septembre 2001. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il avait connu un tassement à la suite de la Shoah, marginalisant par exemple le fameux *Protocoles des Sages de Sion*.

Prédomine alors pour les survivants un devoir de mise en garde, et pour tous, de vigilance face à la barbarie. Aujourd'hui naît la première génération à ne plus avoir un accès direct au témoignage des survivants de cette guerre. Cette rupture mémorielle contribue, avec le choc du 11 septembre, à balayer ce sentiment de « plus jamais ça ». George Bush choisit alors de donner une tournure « civilisationnelle » aux attentats. Ce « nous » à l'encontre du « eux » crée une focalisation sur le « problème musulman ». Son intervention en Irak s'engage sur des motifs fallacieux (armes de destruction massive), ce qui ouvre la voie à la défiance à l'égard des institutions et des médias.

## ANTISÉMITISME ET ISLAMOPHOBIE : LA COHABITATION DE DEUX COMPLICITÉS

Le complotisme contemporain joue sur ces deux « boutons » sémantiques.

En premier lieu, la mouvance « antisystème ». Si l'anti-impérialisme est, classiquement, dirigé contre les États-Unis, des logiques antisémites se sont greffées à ce discours. Marie Peltier rappelle que les théories du complot visent au XIX<sup>e</sup> siècle principalement les Juifs, dont l'archétype Rothschild. Les propos tenus à l'encontre des « sionistes », par des figures comme Alain Soral, sont exactement les mêmes que ceux tenus dans la littérature complotiste du XIX<sup>e</sup> siècle contre les Juifs. On retrouve des positions antisystèmes, déjà présentes dans l'agitation nazie qui stigmatisait la *Lügendpresse* (presse du mensonge).

## LA POSTURE « IDENTITAIRE » ET « ANTIMUSULMANS »

Le conflit entre la « civilisation » et la « barbarie », réactivé par Bush, crée en second lieu une focalisation sur un « problème musulman », une prétendue « islamisation » de la société. Cette posture se présente comme laïque et anti-islamiste. Nous pouvons, en fait, la qualifier d'islamophobe. On la retrouve dans la théorie dite du « grand remplacement » : les populations européennes seraient remplacées par celles venues du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient. Cela se ferait avec la complicité des élites, qui agiraient par laxisme ou intérêt. Cette théorie s'appuie sur la crise migratoire et diffuse maintes rumeurs. Pour Marie Peltier, ces deux logiques, en apparence contradictoires, se mélangent et cohabitent. « C'est sur ces deux éléments narratifs et sémantiques que la propagande de Poutine et de Bachar al-Assad ont pu faire mouche » en présentant les opposants politiques syriens tantôt comme « islamistes » tantôt comme « agents de l'Occident ».

Donald Trump a été élu sur cette posture « antisystème » et a joué sur ses positions islamophobes, dont son décret visant les ressortissants de sept pays musulmans, interdits d'entrée aux États-Unis.

## INTERNET : UN FACTEUR DE PROPAGATION

Les théories du complot circulent aujourd'hui surtout par Internet. Elles ont un lien

fort avec le format image : dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs penseurs accompagnent leurs textes de gravures et de vignettes. Sur Internet, les théories du complot utilisent la vidéo qui affirme. Ainsi Alain Soral se présente face à ses spectateurs sans débat ni contradicteur. Les complotistes traquent, au sein même d'images relayées par les médias, des détails qui contrediraient la version officielle de certains faits. Marie Peltier note que derrière la pensée complotiste émergent le désir d'une plus grande justice et une appréhension face à un monde devenu trop complexe.

Depuis les années 1970, les pays occidentaux traversent une crise de défiance à l'égard des institutions. Les médias sont, à leur tour, touchés par cette crise. Les sites complotistes, mais aussi la propagande, russe, semblent nous dire : les médias vous mentent, croyez-nous, nous ! Face à une telle crise, les discours d'injonction sont inefficaces. Ils renvoient à la dialectique du « nous » contre le « vous ». Nous, journalistes, allons vous montrer que vous avez tort, dit sommairement cette dialectique. Aux journalistes<sup>(3)</sup> d'apprendre à rendre des comptes, à être transparents sur leurs méthodes, à expliquer comment ils produisent l'information. Le débat public est en outre déchiré par une mise en concurrence des mémoires. Pour Dieudonné, la Shoah bénéficierait d'une mise en lumière plus importante que les crimes des pays colonisateurs. Ne participons pas à ce conflit ; face à cette dialectique, à la disparition des derniers survivants de la Seconde Guerre mondiale, nous devons créer des ponts mémoriels, poser les bases d'une société plus inclusive, créer des espaces d'échanges et de débat afin de dépasser le « nous » contre le « vous ». ●



Un livre à lire et utiliser pour des débats.

(1) Créé en 1998, lors du centenaire de l'affaire Dreyfus, en réaction à la montée du négationnisme : [memorial98.org](http://memorial98.org), et blog d'actualités L'Info antiraciste : [info-antiraciste.blogspot.fr](http://info-antiraciste.blogspot.fr).

(2) Marie Peltier, *L'Ère du complotisme. La Maladie d'une société fracturée*, les Petits Matins, 2016.

(3) La Semaine de la presse et des médias dans l'École permet aux élèves d'échanger avec des professionnels de l'information et de se mettre dans la peau d'un journaliste.

# Une intransigeante liberté d'esprit

Enseignant-chercheur en chimie et en histoire des sciences à l'université Paris-VII, Claude Lécaille nous a quittés le 8 mars dans sa quatre-vingtième année. Militant syndical et politique, secrétaire général du SNESUP de 1993 à 1997, il s'est battu notamment contre la privatisation de l'Université et pour le renforcement du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

## À Claude Lécaille, mon camarade, mon ami, mon frère

Après les beaux et chaleureux témoignages parus dans la page dédiée à Claude Lécaille sur le site du SNESUP, que puis-je ajouter, que puis-je dire sans tomber dans une hagiographie qu'il aurait déniée avec un grand éclat de rire, et la pirouette d'un humour dont il avait le secret. Quelques souvenirs peut-être ?

Au SNESUP d'abord (« les deux Claude » !), où, à la veille du congrès de 1991, il réussit, non sans mal, à me convaincre de succéder à Gérard Cendrès, comme secrétaire général du syndicat. On ne pouvait pas résister longtemps au talent de Claude dans sa présentation rigoureuse et chaleureuse des attendus. Aussi, après m'avoir succédé au congrès de 1993, et alors qu'il traversait une période de grands soucis familiaux, je n'hésitais pas un seul instant à lui apporter l'aide qu'il me demandait.

Sans tomber dans un formalisme réducteur, Claude était redoutable quant à la rigueur et au respect des étapes dans la démarche syndicale, avec un souci permanent de rassembler. En 1992, au congrès fondateur du SNUipp, où nous représentions tous deux le syndicat, j'eus l'imprudence de dire, à la tribune, que le SNESUP rejoindrait très prochainement la FSU, alors que nous n'étions qu'associés et... que notre CA n'avait pas encore pris position sur l'affiliation. Alors que j'étais à peine revenu près de lui, il me dit gentiment mais fermement que j'avais « *anticipé une décision statutaire non encore validée* ». Malgré le conditionnel employé, et le vote positif de la CA qui suivit, je n'étais pas très fier de moi, car il avait mille fois raison !

Plus tard, nous nous sommes revus de nombreuses fois, à l'occasion d'événements syndicaux ou politiques, ou plus simplement, dans un restaurant chinois de la rue de Campo-Formio, sa rue, ou chez lui, autour d'un authentique cous-

cous préparé par Paule, son épouse. Quels que soient le temps et l'heure souvent tardive, il tenait à nous raccompagner à notre voiture, avec son chien, chapeau sur la tête, et pipe au bec, poursuivant, imperturbable, un échange que nous avons eu auparavant.

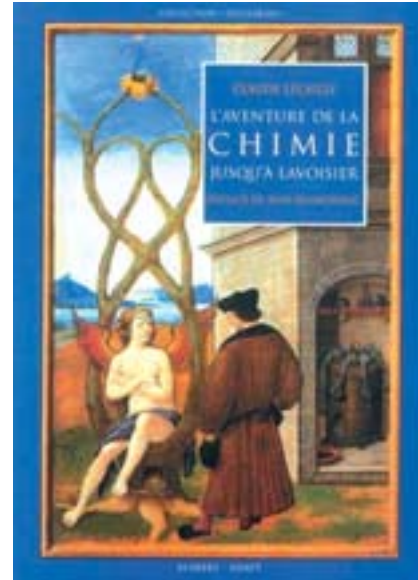
La dernière fois, c'était le 27 février, dans un hôpital parisien. Il faisait froid ce jour-là et il neigeait. Paule m'avait informé que Claude était très mal, mais toujours l'esprit vif. Envoyant un SMS, elle lui avait dit « *je suis maladroite* ». Il lui avait répondu : « *C'est mieux d'être bien à gauche !* » J'ai trouvé Claude très fatigué mais apaisé. Je l'ai aidé à s'asseoir dans son lit. Nous n'échangeâmes que quelques mots. En partant, je lui serrai longuement la main, lui disant un « au revoir » que j'espérais encore ne pas être le dernier. ●

Claude Seureau, le 15 mars 2018

## En mémoire de Claude Lécaille

J'ai eu la chance de siéger au SN du SNESUP quand Claude en était le secrétaire général. D'un abord jovial et amical, il nous laisse le souvenir d'un militant rayonnant par son intransigeante liberté d'esprit, sa gouaille, sa passion pour le service public de l'ESR, ses façons d'être, loin des usages du conformisme institutionnel. Claude avait mille anecdotes à raconter entre deux échanges sur la situation du moment et les initiatives à organiser.

Je l'ai entendu ferrailleur par téléphone sur France Inter avec François Fillon, le ministre de l'ESR (1993-1995) d'Édouard Balladur. Sa question au bout du fil était assortie d'une métaphore et d'un humour propice à intriguer les auditeurs. C'est ce même ministre qui, lors d'une entrevue en son bureau, avait osé dire devant nous « *L'Anthropologie, c'est fini* », selon une vision étriquée de la recherche concentrée sur quelques créneaux, les autres étant voués à hiberner ou à disparaître. SNCS et SNESUP avaient lancé de concert



une vive alerte contre « *un massacre annoncé* ».

Nous avons tendance à nous « reposer » sur Claude au point de l'exposer à une trop lourde charge. Un jour, tandis que la réunion du SN aurait déjà dû commencer, sa chaise est restée vide. Étonnés de cette absence inopinée, nous l'avons vu arriver plus tard ; il nous a dit, sans acrimonie mais avec gravité, que notre manque de diligence ne pouvait plus durer. Nous en avons bien sûr pris acte.

Autre souvenir, nous avons défilé en toges (merci Paris-XI) près de l'Assemblée nationale pour un meilleur budget de l'ESR !

Mais ce portrait serait incomplet sans saluer le spécialiste estimé de l'histoire des sciences qui savait faire partager une passion communicative pour les biographies et les travaux des savants du XVIII<sup>e</sup> siècle, particulièrement en chimie. On notait au fil des conversations les savoureuses anecdotes de Claude sur les découvertes de ces savants, surtout du grand Antoine Laurent de Lavoisier dont il rappelait qu'il s'obligeait à tout noter afin de ne rien oublier. Les récits historiques de Claude ont irrigué ses passionnants ouvrages, à lire et à partager. ●

Gérard Lauton

# Pour un enfant, gagner en confiance c'est déjà une victoire.

À la MAIF, nous croyons que le sport est un formidable générateur de confiance. C'est pourquoi depuis plus de 25 ans, nous soutenons et nous nous engageons dans le sport scolaire et universitaire auprès de l'UNSS et de la FFSU, mais aussi dans le sport de haut niveau auprès du CNOSF, faisant de la **MAIF le partenaire de tous les champions, petits et grands.**



PARTENAIRE OLYMPIQUE